



CÉSAR



É
50

CÉRÉMONIE 2025
CATALOGUE OFFICIEL

CÉSAR 2025

50^e CÉRÉMONIE

CATALOGUE OFFICIEL

CÉSAR ET LES CÉSAR	P.3
L'ACADÉMIE DES CÉSAR	P.7
LA 50 ^e CÉRÉMONIE	P.15
LES NOMINATIONS 2025	P.27
LES FILMS NOMMÉS 2025	P.35
LES AUTRES ACTIONS DE L'ACADÉMIE	P.59
LES PARTENAIRES	P.81
LES INSTANCES DE L'ACADÉMIE	P.89



CÉSAR ET LES CÉSAR

DANS LES COULISSES DE LA FONDERIE BOCQUEL



« Les Oscars prennent un «s» au pluriel.

Pas les César ! Normal, puisqu'ils sont... singuliers et portent le nom de leur créateur, le sculpteur César, donc un nom propre !

Et César, nom d'empereur, nom de héros du théâtre français, nom de sculpteur unique.

César, le glorieux créateur de notre trophée. »

Georges Cravenne





César créa une première sculpture pour la première cérémonie en 1976, avant de lui préférer une compression en bronze. Cette compression est remise depuis 1977.

Le César mesure 30 cm, il est en bronze et pèse 3,7 kg.

Les César sont fondus chaque année sous le contrôle et avec l'autorisation de la Fondation César par la Fonderie Bocquel.





**CANAL+, 1^{ER} PARTENAIRE DE LA CREATION
CINEMATOGRAPHIQUE EN FRANCE
CELEBRE LES 50 ANS DES CESAR**

CANAL+

CANAL+ FRANCE, S.A.S. A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 45.543.488 € - 812 514 586 RCS NANTERRE
SIEGE SOCIAL : 50, RUE CAMILLE DESMOULINS - 92863 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9.

L'ACADÉMIE DES CÉSAR

ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES
DU CINÉMA



1^{ère} statuette créée par César pour la 1^{ère} Nuit des César en 1976

UNE RENCONTRE, DEUX VISIONNAIRES

CRAVENNE IMAGINE L'ACADÉMIE,
CÉSAR CRÉA LE CÉSAR

Georges Cravenne raconte :

« Mai 75... à la Colombe d'Or (à Saint-Paul de Vence), je déjeune avec Marcel Jullian, alors PDG d'Antenne 2.

Marcel, quelque chose me trotte dans la tête, depuis quelque temps, je trouve dommage qu'il n'y ait pas en France l'équivalent de l'Oscar américain. Que dirais-tu si l'on créait une récompense française qui serait remise au cours d'une cérémonie retransmise en direct par Antenne 2, comme cela se fait pour les Oscars avec la télévision américaine ?

Le soir du même jour, à la même Colombe d'Or, je dîne avec d'autres amis dont César, le sculpteur.

Je parle du projet et j'enchaîne : César, j'ai une idée : si tu sculptais le trophée que l'on remettra aux lauréats, on l'appellerait le CÉSAR. Cinq lettres comme OSCAR, et

la même consonnance. Cinq lettres comme RAIMU. Et le souvenir de PAGNOL. On ne peut pas rêver trophée plus symbolique.

Adhésion spontanée de Marcel Jullian à midi. Adhésion immédiate de César à minuit. Les César naissent dans l'enthousiasme ! ».

Georges Cravenne fonda en 1975 l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

César créa une première version du trophée pour la Cérémonie de 1976. En 1977, n'aimant pas cette première sculpture, il réalise une compression en bronze, pièce plus emblématique de son vocabulaire, pour la 2^e Cérémonie en 1977.



Présentation de la nouvelle compression pour la Cérémonie des César 1977, à la Brasserie Le Fouquet's

(de gauche à droite)
Maurice Casanova
Jean-Loup Dabadie
César
Dominique Lavanant
Georges Cravenne

L'ACADÉMIE AUJOURD'HUI

4 9 5 1 M E M B R E S V O T A N T S

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble, pour les César 2025, 4 951 membres votants : professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique et personnalités qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

Le Règlement de l'Académie donne en préambule, comme but de « récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma, en leur conférant chaque année un trophée appelé « César », pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public ».

Son activité consiste tout d'abord en l'élaboration et l'actualisation du Règlement de l'Académie, le recensement des films de cinéma sortis dans l'année et des principales personnes y ayant collaboré, et l'organisation du processus de vote.

L'Académie met en place la séquence finale d'attribution des César qui commence dès l'issue du premier tour de vote par l'annonce des Nominations et se termine par l'organisation avec Canal+ de la Cérémonie annuelle de remise des César.

Parallèlement à cela, à partir du mois de décembre et grâce à ses partenaires, elle développe un certain nombre de manifestations en l'honneur des différents corps de métier du cinéma.

Compression définitive créée par César
pour les Nuits des César, à partir de 1977



2024 EN FILMS

626 FILMS ÉLIGIBLES AUX CÉSAR 2025

LE RECENSEMENT DES FILMS ET DES PROFESSIONNELS

L'Académie recense de la façon la plus exhaustive possible l'ensemble des films sortis en salle durant l'année, ainsi que toutes les personnes y ayant collaboré. Puis elle recoupe auprès du CNC et des sociétés de production les informations recueillies afin d'établir le « Guide des films de l'année ».

Véritable panorama de l'année cinématographique, ce guide présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au Règlement de l'Académie. Pour les César 2025, ce sont **626** films (239 films éligibles au César du Meilleur Film, 339 films éligibles au César du Meilleur Film Étranger et 48 Courts Métrages) et **3141** personnes qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

L'ORGANISATION DU VOTE POUR LES CÉSAR

L'Académie propose une procédure de vote en ligne, en 2 tours, pour ses 4951 membres votants (à jour de leur cotisation).

Le premier tour de vote désigne les nominations pour chacun des vingt-quatre César. Les 5 films nommés pour le César du Meilleur Film concourent également pour le César des Lycéens, soumis au vote de 2 617 lycéens.

Dès le 2 janvier, le matériel de vote a été envoyé aux membres de l'Académie. Le « Guide Films » a été mis en ligne sur le site de l'Académie. Le premier tour de vote a débuté le 2 janvier et s'est clôturé le 28 janvier 2025. Le vote s'est exclusivement déroulé en ligne.

Les résultats ont été dépouillés par VOXALY, sous contrôle de deux commissaires de justice, pour être remis en main propre par Maître Perrier à Patrick Sobelman et Ariane Toscan du Plantier, Président et Vice-Présidente de l'Académie le mercredi 29 janvier (Annonce des Nominations).

Le second tour de vote s'est déroulé du 5 février au 28 février à 16h, quelques heures avant le début de la 50^e Cérémonie des César, diffusée en clair et en direct sur CANAL+.

L'Académie remercie son précieux partenaire CANAL+ et son Président Maxime Saada pour leur fidélité.

50^E CÉRÉMONIE DES CÉSAR

VENDREDI 28 FÉVRIER / OLYMPIA



50
CÉRÉMONIE
DES CÉSAR



CATHERINE DENEUVE

PRÉSIDENTE DE LA 50^E CÉRÉMONIE

DENEUVE, ARTISTE ENGAGÉE

Catherine Deneuve n'est pas seulement l'une des plus grandes actrices de l'histoire du cinéma, quelque part entre le mythe et la légende. Elle n'est pas seulement le visage de la France dans le monde entier, une image de l'art, du raffinement et de la beauté : elle est aussi une artiste engagée, qui toute sa vie, a mené des combats singuliers et radicaux.

On le sait, elle a fait partie, en 1971, des signataires du Manifeste des 343, appelant à la légalisation du droit à l'avortement. Mais cet engagement, aujourd'hui célèbre, n'a été qu'un moment d'une vie de prises de positions, d'articulation subtile entre la politique et sa trajectoire d'actrice. Quand, en 1985, elle devient l'incarnation de Marianne, elle décide de remettre les droits de représentation de son image à l'association Amnesty. En 2017, des dossiers de la CIA déclassifiés révèlent qu'elle aurait fait un don d'argent, avec Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, pour aider les soldats américains déserteurs, qui refusaient de participer à la guerre au Vietnam. En 2015, elle lit des textes engagés sur le parvis du centre Pompidou, en soutien à Julian Assange, persécuté pour avoir révélé les crimes de guerre de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan. En 2020, je rencontrais Catherine Deneuve sur le tournage du film *La Vérité* d'Hirokazu Kore-Eda ; je lui parlais de ma mère, femme de ménage et ouvrière pendant toute sa vie, mère d'une famille de cinq enfants sous le joug d'hommes qui l'ont tyrannisée pendant près de trente ans ; elle venait de s'enfuir, et de s'installer à Paris. Quelques jours plus tard, je recevais un appel : Catherine Deneuve était allée voir ma mère, elle l'avait saluée et avait discuté avec elle. Pour une femme qui avait vécu des décennies dans l'ombre et la domesticité, être soudain prise en considération par une des actrices les plus admirées au monde a constitué une déflagration, une révolution.

Quand je dis « engagement politique », en ce qui concerne Catherine Deneuve, je ne pense donc pas aux piquets de grève ou aux échéances électorales. Je pense à l'invention d'une autre forme de politique, peut-être moins éclatante mais non moins radicale. Il y a des artistes si admirables comme Sartre et Beauvoir qui défilent dans la rue, distribuent des tracts. Et puis d'autres, tout aussi admirables, comme André Gide, qui chaque jour, pendant la première guerre mondiale, se rendait dans un foyer pour apporter de l'aide aux réfugiés du conflit.

Deneuve appartient à cette catégorie : celle qui aborde la politique comme une pratique quotidienne, une façon non pas de changer la vie, mais de changer des vies. Ce soir, aux César, elle mènera un autre de ses combats : celui pour l'existence d'un cinéma libre, pluriel et indépendant.

Edouard Louis



TOUS ENSEMBLE

LES MAÎTRESSES & MAÎTRES DE LA 50^e CÉRÉMONIE

Pour célébrer cet anniversaire unique, 50 ans de cinéma français, et afin de rendre hommage aux grands talents qui l'ont fait rayonner cette année en France et à travers le monde, ce soir, Jean-Pascal Zadi présentera cette 50^e Cérémonie des César, accompagné de Emmanuelle Béart, Alice Belaïdi, Cécile de France, Bouli Lanners, William Lebghil, Vincent Macaigne, Pío Marmaï, Vimala Pons, Raphaël Quenard, Ludivine Sagnier et Justine Triet, sous la présidence de Catherine Deneuve.

Une présentation collégiale mise en scène par Cédric Klapisch, pour une Cérémonie historique, joyeuse, riche en surprises et en émotion, qui mettra en lumière la richesse et la diversité du cinéma français.

Des artistes, Maîtresses et Maîtres de Cérémonie, qui partageront leur amour du 7^e art et célébreront le temps de ce prestigieux événement, l'ensemble des talents qui auront contribué à cette année exceptionnelle de cinéma.

Bonne Cérémonie à toutes et à tous, et vive le Cinéma !



JULIA ROBERTS

CÉSAR D'HONNEUR

Ce fut d'abord un surgissement, symbolisé par cet éclat de rire irrésistible et désarmant quand Richard Gere referme avec espièglerie, sur sa main, l'écrin qui contient le sublime collier qu'il lui offre dans *Pretty woman*. Nous sommes au début des années 90. On croit alors le mot star remisé pour jamais au rayon des souvenirs. Et voilà soudain qu'il semble avoir été inventé pour elle. Pour son jeu d'une spontanéité inouïe. Pour cette sensation qui émane d'elle d'une inconscience de ce qu'elle peut dégager. Pour cette capacité à rentrer instantanément dans la mémoire collective et cette évidence qu'elle y restera pour toujours.

Julia Roberts aurait pourtant pu se brûler les ailes au soleil de cette notoriété si soudaine. Mais elle ne succombera jamais à cette tentation du vide. Car dès lors et jusqu'à aujourd'hui, elle sera en mouvement et se construira un parcours singulier, forte d'un atout majeur : sa discrétion. Seuls ses choix et son travail parleront pour elle. Y compris lorsqu'elle fera des pauses. Pour ne pas lasser. Pour ne pas perdre le désir de jouer. Mais aussi pour garder le contrôle d'une machine qui peut vite tout broyer sur son passage.

On l'adore et on l'admire évidemment dans ces comédies sentimentales qui nécessitent cette subtilité inouïe pour rester en permanence sur ce fil ténu entre fou rire et larmes, à l'image du duo inoubliable qu'elle forme avec Hugh Grant dans *Coup de foudre à Nothing Hill*. Mais elle ira avec la même maestria arpenter le terrain du fantastique (de *L'Expérience interdite* au *Monde après nous*), du thriller (de *L'Affaire Pélican* à *Money Monster*), du mélo (de *Ma meilleure ennemie* à *Wonder*), du film d'époque (de *Mary Reilly* à *Michael Collins*)...

Julia Roberts aime surprendre sans se renier. C'est une des raisons pour lesquelles les plus grands réalisateurs vont régulièrement la courtiser. Steven Spielberg, Robert Altman, Alan J. Pakula, Woody Allen, Mike Nichols... Et bien évidemment Steven Soderbergh, devant la caméra duquel elle donnera notamment divinement corps à l'écran - avec un Oscar à la clé - à Erin Brockovich, cette assistante juridique au grand cœur qui s'est battue sans relâche contre une société accusée d'empoisonner l'eau potable. Là encore, un rôle comme un symbole. Celui du cinéma envisagé comme le mariage parfait entre divertissement et engagement. Le tout avec une éthique, une intelligence, un rayonnement et une générosité qui ne se sont jamais démentis. Une STAR. En lettres majuscules.

Thierry Cheze



C O S T A - G A V R A S

CÉSAR D'HONNEUR

SIMPLEMENT. DIGNEMENT.

En France je suis un accident culturel, quelqu'un qui n'aurait pas dû réussir, mais les obstacles se sont réunis dans un grand hasard, et je suis devenu cinéaste français, né grec.

Konstantínos Gavrás quitte la Grèce, son père, antiroyaliste, y est proscrit, et lui, interdit d'études.

Sans adresse ni recommandation, seul, il s'installe à Paris, porté par le rêve immense mais précis de faire du cinéma. Il cumule les petits boulots mais avec une morale et un moral clair, un appétit de vivre et la conviction qu'ici, en France, est la liberté.

À la cinémathèque, bouleversé, il écoute Henri Langlois : jamais il n'a entendu parler du cinéma comme cela. Dans une France alors accueillante, avec un service public propice à l'apprentissage, il entre à l'IDHEC, entrevoit sa place possible, la fabrique, et l'établit.

D'abord comme assistant (René Clément, Demy entre autres), puis comme réalisateur, à trente-deux ans, pour *Compartiment tueurs* - avec Simone Signoret et Yves Montand, devenus ses amis tutélaires. Tout semble d'une facilité déconcertante, un conte de fées.

Pourtant le monde de Costa-Gavras est tragique, en pleine guerre froide, les dictatures prospèrent, même en Grèce.

Costa avance résolument, dignement. Avec Jorge Semprún, autre exilé et grand tragique, il réalise *Z*, puis *L'Aveu*.

Mesure-t-on aujourd'hui, au-delà des prix cumulés - Oscars, Ours et Palme d'Or et j'en passe - la déflagration politique déclenchée par ces deux films ?

Le cinéma de Costa fait corps à la fois avec la politique et avec la fiction. Jamais l'un ne recule devant l'autre ou ne s'arrange de l'autre.

Pensez au sourire de Trintignant dans *Z*, aux lunettes mythiques de Montand dans *L'Aveu*, au visage ravagé de Jack Lemmon à la recherche de son fils dans *Missing*, à la beauté de Jacques Perrin qui, prince chez *Demy*, devint producteur pour Costa, au génie d'Ulrich Tukur dans *Amen*, à Jessica Lange et Jill Clayburgh deux avocates dans *Music Box* et *Hanna K*, au tragique de Romy Schneider dans *Clair de femme*, à la drôlerie glaçante de José Garcia dans *Le Couperet*, aux décors d'*Adults in the room* ; pensez à la puissance de ses seconds rôles (mais y a-t-il des seconds rôles dans son œuvre, tant tous ses personnages sont chargés de la même nécessité ?).

J'enjambe récompenses et films, jusqu'à Charlotte Rampling, Ángela Molina, Marilyne Canto, Hiam Abbass, Karin Viard dans celui qui vient de sortir, auquel, avec Kad Merad, j'ai eu l'honneur de participer.

Tout est cinéma, tout est politique, jusqu'au *Dernier Souffle*.

Denis Podalydès

CES PERSONNALITÉS QUI ONT MARQUÉ LE CINÉMA

ET NOUS ONT QUITTÉS CETTE ANNÉE

Laurent Achard, *Réalisateur, Scénariste*
Anouk Aimée, *Actrice*
Benoît Allemane, *Acteur, Doublure voix*
Niels Arestrup, *Acteur*
Mireille Aranhas, *Agente Artistique*
Jorge Arriagada, *Compositeur*
Josette Arrigoni, *Agente Artistique*
Jacques Attia, *Directeur de Production*
Denis Auboyer, *Ancien Président Hiventy*
Jean-Claude Barbion, *Président du GIPS*
Josette Barnetche, *Assistante Réalisateur-riche*
Daniel Beretta, *Acteur, voix doublure et directeur*
Jean-Pierre Berroyer, *Chef Coiffeur*
Fabienne Bertheau, *Productrice*
Anne-Cécile Berthomeau, *Productrice*
Michel Blanc, *Acteur, Réalisateur*
Bertrand Blier, *Réalisateur, Scénariste*
Christine Boisson, *Actrice*
Jacques Boudet, *Acteur*
Jean-Claude Bourbault, *Acteur*
Dominique Brabant, *Directeur de la Photographie*
Catherine Breton, *Réalisatrice, Scripte*
Marc Bruderer, *Chef Électricien*
Germain Calvignac, *Chef Électricien*
Laurent Cantet, *Réalisateur, Scénariste*
Albert Carigi, *Chef Constructeur*

Franck Cassenti, *Réalisateur, Scénariste*
Marc Cauvy, *Armurier cinéma*
Fabrice Coat, *Producteur*
Daniel Colland, *Président Fondateur du laboratoire Cinédia*
Jacques Comets, *Chef Monteur*
Michel Cortey, *Producteur, Directeur de Producteur*
Edgardo Cozarinsky, *Ecrivain, Réalisateur, Scénariste*
Serge Croisy, *Groupman*
Alain de Sédouy, *Producteur, Réalisateur, Scénariste*
Gilles Debetz, *Exploitant de salles*
Alain Delon, *Acteur*
Laurent Desbruères, *Étalonneur*
Robert Deslandes, *Acteur*
Paul Dopff, *Auteur, Réalisateur*
Élisabeth Ducos, *Exploitante de salles*
Charles Dumont, *Auteur, Compositeur, Interprète*
Jean-Michel Dupuis, *Acteur*
Ludovic Gaudin, *Développeur informatique CGR*
Nicole Gauduchon, *Cheffe Monteuse*
Bruno Germond, *Chef Constructeur*
Pierre-William Glenn, *Directeur de la Photographie*
Michel Grapin, *Directeur Technique CST*
Geneviève Grad, *Actrice*
Laurence Grosjean, *Cheffe Maquilleuse*
Xavier Guilhem-Ducléon, *Réalisateur, 1er assistant réal*
Daniel Guyonnet, *Réalisateur, Dessinateur*

Françoise Hardy, *Chanteuse, Compositrice, Actrice*
Claude Hirsch, *Chef Électricien*
Michel Julienne, *Artiste Cascadeur*
Didier Kaminka, *Scénariste, Réalisateur, Acteur*
Albert Kantof, *Scénariste, Dialoguiste*
Bénédicte Kermadec, *Scripte*
Yvan Lagrange, *Réalisateur, Scénariste*
Fabien Lang, *Rippeur*
Philippe Laudenbach, *Acteur*
Michel Laurent, *Chef Opérateur Son*
Pascal Lechevallier, *Délégué Général SEVAD*
Paul Lederman, *Producteur*
Blaise Lefeuvre, *Directeur des affaires juridiques et internationales de l'Adami*
Elodie Lélou, *Réalisatrice, Scénariste*
Philippe Leroy, *Acteur*
Jacques Lévy, *Directeur de Post-Synchronisation*
Denis Llorca, *Acteur, Metteur en scène*
Nathalie Louichon, *Cheffe Maquilleuse*
Diane Mahmoudi, *Cheff Coiffeuse*
Radivoy Maletti, *Ancien DG Twentieth Century Fox*
Ginette Mejinsky, *Directrice de Production*
Margaret Menegoz, *Productrice*
Marie-Catherine Miqueau, *Cheffe Monteuse*
Jacques Mironneau, *Cadreur*
Jean-Claude Missiaen, *Réalisateur, Scénariste, Attaché de Presse*

Frédéric Mitterrand, *Ancien Ministre de la Culture, Réalisateur*
Henri Morelle, *Chef Opérateur Son*
Jean Musy, *Compositeur*
François Nabos, *Directeur de Post-Production*
Alain Nègre, *Chef Décorateur*
Quentin Ottevaere, *Assistant Décorateur*
François Pacôme, *Acteur, Doublure voix*
Marisa Paredes, *Actrice*
Stéphane Pozderec, *Délégué Général SNTPCT*
Catherine Ribeiro, *Actrice, Chanteuse*
Aline Rolland, *Exploitante de salles*
Jacques Rouxel, *Chef Décorateur*
Jean-Luc Russier, *Chef Maquilleur*
Lionel Soukaz, *Réalisateur*
Jeannot Szwarc, *Réalisateur, Scénariste*
Jean-Charles Tacchella, *Réalisateur*
Manuela Taco, *Cheffe Maquilleuse*
Jacques Tassel, *Bruiteur*
Laurent Tirard, *Réalisateur, Scénariste*
Michel Vandestien, *Chef Décorateur*
Nino Vella, *Compositeur*
Jérôme Ventura, *Chef Coiffeur*
Pierre Vernier, *Acteur*
Patrick Véron, *Chef Constructeur*
Yves-Robert Viala, *Acteur*

Compte tenu des délais d'impression, certaines personnalités disparues n'ont pu être citées.

CANARD-DUCHÊNE
CHAMPAGNE

Maison fondée par Léonie Duchêne & Victor Canard



LIÉS DEPUIS 1868

50 CÉSAR
Fournisseur Officiel 2025

LES NOMINATIONS
CÉSAR 2025

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



CHANEL

LES NOMINATIONS CÉSAR 2025

1^{er} TOUR DE VOTE

sont nommées pour le César de la Meilleure
ACTRICE

ADÈLE EXARCHOPOULOS

dans L'AMOUR OUF

KARLA SOFÍA GASCÓN

dans EMILIA PÉREZ

HAFSIA HERZI

dans BORGO

ZOÉ SALDAÑA

dans EMILIA PÉREZ

HÉLÈNE VINCENT

dans QUAND VIENT L'AUTOMNE

sont nommées pour le César de la Meilleure
ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE

ÉLODIE BOUCHEZ

dans L'AMOUR OUF

ANAÏS DEMOUSTIER

dans LE COMTE DE MONTE-CRISTO

CATHERINE FROT

dans MISÉRICORDE

NINA MEURISSE

dans L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

SARAH SUÇO

dans EN FANFARE

sont nommées pour le César de la Meilleure
RÉVÉLATION FÉMININE

MAÏWÈNE BARTHÉLEMY

dans VINGT DIEUX

MALOU KHEBIZI

dans DIAMANT BRUT

MEGAN NORTHAM

dans RABIA

MALLORY WANECQUE

dans L'AMOUR OUF

SOUHEILA YACOUB

dans PLANÈTE B

sont nommés pour le César du Meilleur
ACTEUR

FRANÇOIS CIVIL

dans L'AMOUR OUF

BENJAMIN LAVERNHE

dans EN FANFARE

KARIM LEKLOU

dans LE ROMAN DE JIM

PIERRE NINEY

dans LE COMTE DE MONTE-CRISTO

TAHAR RAHIM

dans MONSIEUR AZNAVOUR

sont nommés pour le César du Meilleur
ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE

DAVID AYALA

dans MISÉRICORDE

BASTIEN BOUILLON

dans LE COMTE DE MONTE-CRISTO

ALAIN CHABAT

dans L'AMOUR OUF

JACQUES DEVELAY

dans MISÉRICORDE

LAURENT LAFITTE

dans LE COMTE DE MONTE-CRISTO

sont nommés pour le César de la Meilleure
RÉVÉLATION MASCULINE

ABOU SANGARE

dans L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

ADAM BESSA

dans LES FANTÔMES

MALIK FRIKAH

dans L'AMOUR OUF

FÉLIX KYSYL

dans MISÉRICORDE

PIERRE LOTTIN

dans EN FANFARE

LES NOMINATIONS

CÉSAR 2025

1^{er} TOUR DE VOTE

sont nommés pour le César du Meilleur
SCÉNARIO ORIGINAL

STÉPHANE DEMOUSTIER
pour BORG0

EMMANUEL COURCOL, IRÈNE MUSCARI
pour EN FANFARE

BORIS LOJKINE, DELPHINE AGUT
pour L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

ALAIN GUIRAUDIE
pour MISÉRICORDE

LOUISE COURVOISIER, THÉO ABADIE
pour VINGT DIEUX

sont nommés pour le César de la Meilleure
MUSIQUE ORIGINALE

JON BRION
pour L'AMOUR OUF

JÉRÔME REBOTIER
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

CLÉMENT DUCOL, CAMILLE
pour EMILIA PÉREZ

ALEXANDRE DESPLAT
pour LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES

LINDA COURVOISIER, CHARLIE COURVOISIER
pour VINGT DIEUX

sont nommés pour le César de la Meilleure
PHOTO

LAURENT TANGY
pour L'AMOUR OUF

NICOLAS BOLDOC
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

PAUL GUILHAUME
pour EMILIA PÉREZ

TRISTAN GALAND
pour L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

CLAIRE MATHON
pour MISÉRICORDE

sont nommés pour le César de la Meilleure
ADAPTATION

MATTHIEU DELAPORTE, ALEXANDRE DE LA PATELLIÈRE
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

JACQUES AUDIARD
pour EMILIA PÉREZ

MICHEL HAZANAVICIUS, JEAN-CLAUDE GRUMBERG
pour LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES

sont nommés pour le César du Meilleur
SON

CÉDRIC DELOCHE, GWENNOLÉ LE BORGNE, JON GOC, MARC DOISNE
pour L'AMOUR OUF

DAVID RIT, GWENNOLÉ LE BORGNE, OLIVIER TOUCHE, LAURE-ANNE DARRAS, MARION PAPINOT, MARC DOISNE, SAMUEL DELORME
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

ERWAN KERZANET, AYMERIC DEVOLDÈRE, CYRIL HOLTZ, NIELS BARLETTA
pour EMILIA PÉREZ

PASCAL ARMANT, SANDY NOTARIANNI, NIELS BARLETTA
pour EN FANFARE

MARC-OLIVIER BRULLÉ, PIERRE BARIAUD, CHARLOTTE BUTRAK, SAMUEL AÏCHOUN
pour L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

sont nommés pour le César du Meilleur
MONTAGE

SIMON JACQUET
pour L'AMOUR OUF

CÉLIA LAFITEDUPONT
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

JULIETTE WELFLING
pour EMILIA PÉREZ

GUERRIC CATALA
pour EN FANFARE

XAVIER SIRVEN
pour L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

sont nommés pour le César des Meilleurs
COSTUMES

ISABELLE PANNETIER
pour L'AMOUR OUF

THIERRY DELETTRE
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

VIRGINIE MONTEL
pour EMILIA PÉREZ

ISABELLE MATHIEU
pour MONSIEUR AZNAVOUR

ANAÏS ROMAND
pour SARAH BERNHARDT, LA DIVINE

sont nommés pour le César des Meilleurs
EFFETS VISUELS

CÉDRIC FAYOLLE, HUGUES NAMUR, ÉMILIEN LAZARON
pour LA BÊTE

OLIVIER CAUWET
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

CÉDRIC FAYOLLE
pour EMILIA PÉREZ

STÉPHANE DITTOO
pour MONSIEUR AZNAVOUR

sont nommés pour le César des Meilleurs
DÉCORS

JEAN-PHILIPPE MOREAUX
pour L'AMOUR OUF

STÉPHANE TAILLASSON
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

EMMANUELLE DUPLAY
pour EMILIA PÉREZ

STÉPHANE ROZENBAUM
pour MONSIEUR AZNAVOUR

OLIVIER RADOT
pour SARAH BERNHARDT, LA DIVINE

sont nommés pour le César de la Meilleure
RÉALISATION

GILLES LELLOUCHE
pour L'AMOUR OUF

MATTHIEU DELAPORTE, ALEXANDRE DE LA PATELLIÈRE
pour LE COMTE DE MONTE-CRISTO

JACQUES AUDIARD
pour EMILIA PÉREZ

BORIS LOJKINE
pour L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

ALAIN GUIRAUDIE
pour MISÉRICORDE

LES NOMINATIONS

CÉSAR 2025

1^{er} TOUR DU VOTE

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM DE COURT MÉTRAGE D'ANIMATION

BEURK !

réalisé par LOÏC ESPUCHE,
produit par JULIETTE MARQUET, MANON MESSIAINT

GIGI

réalisé par CYNTHIA CALVI,
produit par LUC CAMILLI

PAPILLON

réalisé par FLORENCE MIALHE,
produit par RON DYENS, LUC CAMILLI

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM DE COURT MÉTRAGE DE FICTION

BOUCAN

réalisé par SALOMÉ DA SOUZA,
produit par JEAN-ETIENNE BRAT, LOU CHICOTEAU

CE QUI APPARTIENT À CÉSAR

réalisé par VIOLETTE GITTON,
produit par JULES REINARTZ

L'HOMME QUI NE SE TAISAIT PAS

réalisé par NEBOJŠA SLIJEPČEVIĆ,
produit par NOËLLE LEVENEZ

QUEEN SIZE

réalisé par AVRIL BESSON,
produit par BASTIEN DARET, ARTHUR GOISSET,
ROBIN ROBLES, CHRISTOPHE AUDEGUIS

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM D'ANIMATION

FLOW, LE CHAT QUI N'AVAIT PLUS PEUR DE L'EAU

réalisé par GINTS ZILBALODIS,
coproducteur France RON DYENS

LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES

réalisé par MICHEL HAZANAVICIUS,
produit par PATRICK SOBELMAN, FLORENCE GASTAUD,
MICHEL HAZANAVICIUS

SAUVAGES

réalisé par CLAUDE BARRAS,
coproductrices France LAURENCE PETIT,
BARBARA LETELLIER, CAROLE SCOTTA

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM DE COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

LES FIANCÉES DU SUD

réalisé par ELENA LÓPEZ RIERA,
produit par SYLVIE PIALAT, ALEJANDRO ARENAS AZORÍN

PETIT SPARTACUS

réalisé par SARA GANEM,
produit par ANNE LUTHAUD

UN CŒUR PERDU ET AUTRES RÊVES DE BEYROUTH

réalisé par MAYA ABDUL-MALAK,
produit par ANNE-CATHERINE WITT

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM DOCUMENTAIRE

LA BELLE DE GAZA

réalisé par YOLANDE ZAUBERMAN,
produit par BRUNO NAHON, YOLANDE ZAUBERMAN

BYE BYE TIBÉRIADE

réalisé par LINA SOUALEM,
produit par JEAN-MARIE NIZAN

DAHOMÉY

réalisé par MATI DIOP,
produit par EVE ROBIN, JUDITH LOU LEVY

ERNEST COLE, PHOTOGRAPHE

réalisé par RAOUL PECK,
produit par RAOUL PECK

LA FERME DES BERTRAND

réalisé par GILLES PERRET,
produit par DENIS CAROT, ULYSSE PAYET

MADAME HOFMANN

réalisé par SÉBASTIEN LIFSHITZ,
produit par MURIEL MEYNARD

sont nommés pour le César du Meilleur
PREMIER FILM

DIAMANT BRUT

réalisé par AGATHE RIEDINGER,
produit par PRISCILLA BERTIN, JUDITH NORA

LES FANTÔMES

réalisé par JONATHAN MILLET,
produit par PAULINE SEIGLAND

LE ROYAUME

réalisé par JULIEN COLONNA,
produit par HUGO SÉLIGNAC, ANTOINE LAFON

UN P'TIT TRUC EN PLUS

réalisé par ARTUS,
produit par PIERRE FORETTE, THIERRY WONG

VINGT DIEUX

réalisé par LOUISE COURVOISIER,
produit par MURIEL MEYNARD

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM ÉTRANGER

ANORA

réalisé par SEAN BAKER,
distribution France LE PACTE

LES GRAINES DU FIGUIER SAUVAGE

réalisé par MOHAMMAD RASOULOOF,
distribution France PYRAMIDE

THE APPRENTICE

réalisé par ALI ABBASI,
distribution France METROPOLITAN FILMEXPORT

THE SUBSTANCE

réalisé par CORALIE FARGEAT,
distribution France METROPOLITAN FILMEXPORT

LA ZONE D'INTÉRÊT

réalisé par JONATHAN GLAZER,
distribution France BAC FILMS

sont nommés pour le César du Meilleur
FILM*

LE COMTE DE MONTE-CRISTO

produit par DIMITRI RASSAM, JÉRÔME SEYDOUX,
réalisé par MATTHIEU DELAPORTE,
ALEXANDRE DE LA PATELLIÈRE

EMILIA PÉREZ

produit par PASCAL CAUCHETEU, JACQUES AUDIARD,
VALÉRIE SCHERMANN,
réalisé par JACQUES AUDIARD

EN FANFARE

produit par MARC BORDURE, ROBERT GUÉDIGUIAN,
réalisé par EMMANUEL COURCOL

L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

produit par BRUNO NAHON,
réalisé par BORIS LOJKINE

MISÉRICORDE

produit par CHARLES GILLIBERT,
réalisé par ALAIN GUIRAUDIE

* Les 5 films nommés au César du Meilleur Film sont également soumis au vote de 2 617 lycéens pour le César des Lycéens

LONGS MÉTRAGES

NOMMÉS 2025

33 FILMS



L'AMOUR OUF

13 NOMINATIONS



ACTRICE
Adèle Exarchopoulos
ACTEUR
François Civil
ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE
Élodie Bouchez
ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE
Alain Chabat
RÉVÉLATION FÉMININE
Mallory Wanecque
RÉVÉLATION MASCULINE
Malik Frikah
MUSIQUE ORIGINALE
Jon Brion

SON
Cédric Deloche, Gwenno Le Borgne, Jon Goc, Marc Doïsne
PHOTO
Laurent Tangy
MONTAGE
Simon Jacquet
COSTUMES
Isabelle Pannetier
DÉCORS
Jean-Philippe Moreaux
RÉALISATION
Gilles Lellouche

Les années 80, dans le nord de la France. Jackie et Clotilde grandissent entre les bancs du lycée et les docks du port. Elle étudie, il trîne. Et puis leurs destins se croisent et c'est l'amour fou. La vie s'efforcera de les séparer mais rien n'y fait, ces deux-là sont comme les deux ventricules du même cœur...

ANORA

1 NOMINATION



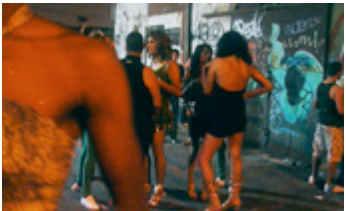
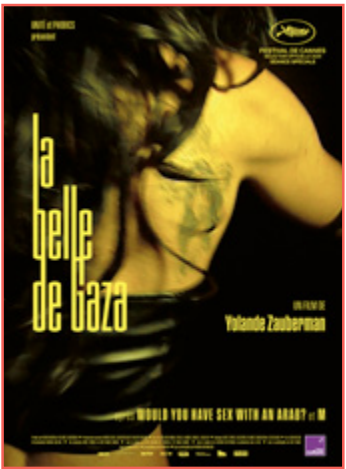
FILM ÉTRANGER
réalisé par Sean Baker
distribution France LE PACTE

Anora, jeune strip-teaseuse de Brooklyn, se transforme en Cendrillon des temps modernes lorsqu'elle rencontre le fils d'un oligarque russe. Sans réfléchir, elle épouse avec enthousiasme son prince charmant ; mais lorsque la nouvelle parvient en Russie, le conte de fées est vite menacé : les parents du jeune homme partent pour New York avec la ferme intention de faire annuler le mariage...

LA BELLE DE GAZA

1 NOMINATION

FILM DOCUMENTAIRE
réalisé par Yolande Zauberman
produit par Bruno Nahon, Yolande Zauberman



Elles étaient une vision fugace dans la nuit. On m'a dit que l'une d'entre elles était venue à pied de Gaza à Tel-Aviv. Dans ma tête je l'ai appelée «La Belle de Gaza».

LA BÊTE

1 NOMINATION

EFFETS VISUELS
Cédric Fayolle, Hugues Namur, Émilien Lazon



Dans un futur proche où règne l'intelligence artificielle, les émotions humaines sont devenues une menace. Pour s'en débarrasser, Gabrielle doit purifier son ADN en replongeant dans ses vies antérieures. Elle y retrouve Louis, son grand amour. Mais une peur l'envahit, le pressentiment qu'une catastrophe se prépare.

BORGO

2 NOMINATIONS



ACTRICE
Hafsia Herzi

SCÉNARIO ORIGINAL
Stéphane Demoustier



Melissa, 32 ans, surveillante pénitentiaire expérimentée, s'installe en Corse avec ses deux jeunes enfants et son mari.

L'occasion d'un nouveau départ. Elle intègre les équipes d'un centre pénitentiaire pas tout à fait comme les autres. Ici, on dit que ce sont les prisonniers qui surveillent les gardiens.

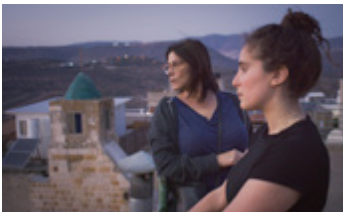
L'intégration de Melissa est facilitée par Saveriu, un jeune détenu qui semble influent et la place sous sa protection. Mais une fois libéré, Saveriu reprend contact avec Melissa. Il a un service à lui demander... Une mécanique perverse se met en marche.

BYE BYE TIBÉRIADE

1 NOMINATION



FILM DOCUMENTAIRE
réalisé par Lina Soualem
produit par Jean-Marie Nizan



Hiam Abbass a quitté son village palestinien pour réaliser son rêve de devenir actrice en Europe, laissant derrière elle sa mère, sa grand-mère et ses sept sœurs. Trente ans plus tard, sa fille Lina, réalisatrice, retourne avec elle sur les traces des lieux disparus et des mémoires dispersées de quatre générations de femmes palestiniennes. Véritable tissage d'images du présent et d'archives familiales et historiques, le film devient l'exploration de la transmission de mémoire, de lieux, de féminité, de résistance, dans la vie de femmes qui ont appris à tout quitter et à tout recommencer.

LE COMTE DE MONTE-CRISTO

14 NOMINATIONS

ACTEUR
Pierre Niney

ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE
Anaïs Demoustier

ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE
Bastien Bouillon

ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE
Laurent Lafitte

ADAPTATION
Matthieu Delaporte,
Alexandre de la Patellière

MUSIQUE ORIGINALE
Jérôme Rebotier

SON
David Rit, Gwenno Le Borgne, Olivier Touche, Laure-Anne Darras, Marion Papinot, Marc Doisne, Samuel Delorme

PHOTO
Nicolas Bolduc

MONTAGE
Célia Lafitedupont

COSTUMES
Thierry Delette

DÉCORS
Stéphane Taillasson

EFFETS VISUELS
Olivier Cauwet

RÉALISATION
Matthieu Delaporte,
Alexandre de la Patellière

FILM
produit par Dimitri Rassam,
Jérôme Seydoux
réalisé par Matthieu Delaporte,
Alexandre de la Patellière

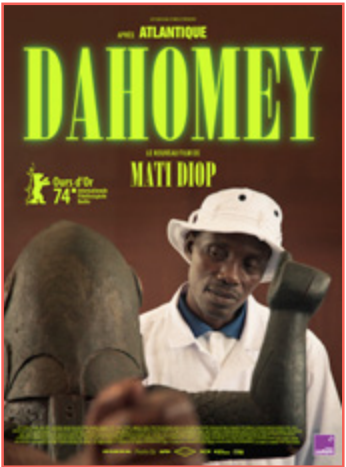


Victime d'un complot, le jeune Edmond Dantès est arrêté le jour de son mariage pour un crime qu'il n'a pas commis. Après quatorze ans de détention au château d'If, il parvient à s'évader. Devenu immensément riche, il revient sous l'identité du comte de Monte-Cristo pour se venger des trois hommes qui l'ont trahi.

DAHOMEY

1 NOMINATION

FILM DOCUMENTAIRE
réalisé par Mati Diop
produit par Eve Robin, Judith Lou Lévy



Novembre 2021, vingt-six trésors royaux du Dahomey s'apprêtent à quitter Paris pour être rapatriés vers leur terre d'origine, devenue le Bénin. Avec plusieurs milliers d'autres, ces œuvres furent pillées lors de l'invasion des troupes coloniales françaises en 1892. Mais comment vivre le retour de ces ancêtres dans un pays qui a dû se construire et composer avec leur absence ? Tandis que l'âme des œuvres se libère, le débat fait rage parmi les étudiants de l'université d'Abomey Calavi.

DIAMANT BRUT

2 NOMINATIONS



RÉVÉLATION FÉMININE
Malou Khebizi

PREMIER FILM
réalisé par Agathe Riedinger
produit par Priscilla Bertin, Judith Nora

Liane, 19 ans, téméraire et incandescente, vit avec sa mère et sa petite soeur sous le soleil poussiéreux de Fréjus. Obsédée par la beauté et le besoin de devenir quelqu'un, elle voit en la télé-réalité la possibilité d'être aimée. Le destin semble enfin lui sourire lorsqu'elle passe un casting pour « Miracle Island ».

EMILIA PÉREZ

12 NOMINATIONS



ACTRICE
Karla Sofía Gascón

ACTRICE
Zoé Saldaña

ADAPTATION
Jacques Audiard

MUSIQUE ORIGINALE
Clément Ducol, Camille

SON
Erwan Kerzanet, Aymeric Devoldère, Cyril Holtz, Niels Barletta

PHOTO
Paul Guillaume

Surqualifiée et surexploitée, Rita use de ses talents d'avocate au service d'un gros cabinet plus enclin à blanchir des criminels qu'à servir la justice.

Mais une porte de sortie inespérée s'ouvre à elle, aider le chef de cartel Manitas à se retirer des affaires et réaliser le plan qu'il peaufine en secret depuis des années : devenir enfin la femme qu'il a toujours rêvé d'être.

MONTAGE
Juliette Welfling

COSTUMES
Virginie Montel

DÉCORS
Emmanuelle Duplay

EFFETS VISUELS
Cédric Fayolle

RÉALISATION
Jacques Audiard

FILM
produit par Pascal Caucheteux, Jacques Audiard, Valérie Schermann
réalisé par Jacques Audiard

EN FANFARE

7 NOMINATIONS

ACTEUR
Benjamin Lavernhe

ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE
Sarah Suco

RÉVÉLATION MASCULINE
Pierre Lottin

SCÉNARIO ORIGINAL
Emmanuel Courcol, Irène Muscari

SON
Pascal Armant, Sandy Notarianni, Niels Barletta

MONTAGE
Guerric Catala



Thibaut est un chef d'orchestre de renommée internationale qui parcourt le monde. Lorsqu'il apprend qu'il a été adopté, il découvre l'existence d'un frère, Jimmy, employé de cantine scolaire et qui joue du trombone dans une fanfare du nord de la France.

En apparence tout les sépare, sauf l'amour de la musique. Détectant les capacités musicales exceptionnelles de son frère, Thibaut se donne pour mission de réparer l'injustice du destin. Jimmy se prend alors à rêver d'une autre vie...

ERNEST COLE, PHOTOGRAPHE

1 NOMINATION

FILM DOCUMENTAIRE
réalisé par Raoul Peck
produit par Raoul Peck



Ernest Cole, photographe sud-africain, a été le premier à exposer au monde entier les horreurs de l'apartheid. Son livre House of Bondage, publié en 1967 alors qu'il n'avait que 27 ans, l'a conduit à s'exiler à New York et en Europe pour le reste de sa vie, sans jamais retrouver ses repères.

Raoul Peck raconte ses errances, ses tourments d'artiste et sa colère au quotidien, face au silence ou la complicité du monde occidental devant les horreurs du régime de l'Apartheid.

Il raconte aussi comment, en 2017, 60 000 négatifs de son travail sont découverts dans le coffre d'une banque suédoise.

LES FANTÔMES

2 NOMINATIONS



RÉVÉLATION MASCULINE

Adam Bessa

PREMIER FILM

réalisé par Jonathan Millet

produit par Pauline Seigland



Hamid est membre d'une organisation secrète qui traque les criminels de guerre syriens cachés en Europe. Sa quête le mène à Strasbourg sur la piste de son ancien bourreau. Inspiré de faits réels.

LA FERME DES BERTRAND

1 NOMINATION



FILM DOCUMENTAIRE

réalisé par Gilles Perret

produit par Denis Carot, Ulysse Payet



50 ans dans la vie d'une ferme...

Haute Savoie, 1972 : la ferme des Bertrand, exploitation laitière d'une centaine de bêtes tenue par trois frères célibataires, est filmée pour la première fois. En voisin, le réalisateur Gilles Perret leur consacre en 1997 son premier film, alors que les trois agriculteurs sont en train de transmettre la ferme à leur neveu Patrick et sa femme Hélène.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, le réalisateur voisin reprend la caméra pour accompagner Hélène qui, à son tour, va passer la main. À travers la parole et les gestes des personnes qui se sont succédé, le film dévoile des parcours de vie bouleversants où travail et transmission occupent une place centrale : une histoire à la fois intime, sociale et économique de notre monde paysan.

FLOW, LE CHAT QUI N'AVAIT PLUS PEUR DE L'EAU

1 NOMINATION

FILM D'ANIMATION

réalisé par Gints Zilbalodis

coproducteur France Ron Dyens



Un chat se réveille dans un univers envahi par l'eau où toute vie humaine semble avoir disparu. Il trouve refuge sur un bateau avec un groupe d'autres animaux.

Mais s'entendre avec eux s'avère un défi encore plus grand que de surmonter sa peur de l'eau ! Tous devront désormais apprendre à surmonter leurs différences et à s'adapter au nouveau monde qui s'impose à eux.



LES GRAINES DU FIGUIER SAUVAGE

1 NOMINATION

FILM ÉTRANGER

réalisé par Mohammad Rasoulof

distribution France PYRAMIDE



Iman vient d'être promu juge d'instruction au tribunal révolutionnaire de Téhéran quand un immense mouvement de protestations populaires commence à secouer le pays.

Dépassé par l'ampleur des événements, il se confronte à l'absurdité d'un système et à ses injustices mais décide de s'y conformer. À la maison, ses deux filles, Rezvan et Sana, étudiantes, soutiennent le mouvement avec virulence, tandis que sa femme, Najmeh, tente de ménager les deux camps. La paranoïa envahit Iman lorsque son arme de service disparaît mystérieusement...



L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

8 NOMINATIONS



ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE

Nina Meurisse

RÉVÉLATION MASCULINE

Abou Sangaré

SCÉNARIO ORIGINAL

Boris Lojkine, Delphine Agut

SON

Marc-Olivier Brullé, Pierre Bariaud, Charlotte Butrak, Samuel Aïchoun

PHOTO

Tristan Galand

MONTAGE

Xavier Sirven

RÉALISATION

Boris Lojkine

FILM

produit par Bruno Nahon
réalisé par Boris Lojkine

Tandis qu'il pédale dans les rues de Paris pour livrer des repas, Souleymane répète son histoire. Dans deux jours, il doit passer son entretien de demande d'asile, le sésame pour obtenir des papiers. Mais Souleymane n'est pas prêt.

MADAME HOFMANN

1 NOMINATION



FILM DOCUMENTAIRE

réalisé par Sébastien Lifshitz

produit par Muriel Meynard

« Bienvenue dans ma vie », cette phrase, Sylvie Hofmann la répète à longueur de journée ou presque.

Sylvie est cadre infirmière depuis 40 ans à l'hôpital nord de Marseille. Sa vie, c'est courir. Entre les patients, sa mère, son mari et sa fille, elle consacre ses journées aux autres depuis toujours. Et si elle décidait de penser un peu à elle ? De partir à la retraite ? En a-t-elle le droit, mais surtout en a-t-elle vraiment envie ?

MISÉRICORDE

8 NOMINATIONS

ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE

Catherine Frot

ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE

David Ayala

ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE

Jacques Develay

RÉVÉLATION MASCULINE

Félix Kysyl

SCÉNARIO ORIGINAL

Alain Guiraudie

PHOTO

Claire Mathon

RÉALISATION

Alain Guiraudie

Jérémie revient à Saint-Martial pour l'enterrement de son ancien patron boulanger.

Il s'installe quelques jours chez Martine, sa veuve. Mais entre une disparition mystérieuse, un voisin menaçant et un abbé aux intentions étranges, son court séjour au village prend une tournure inattendue...



MONSIEUR AZNAVOUR

4 NOMINATIONS

ACTEUR

Tahar Rahim

COSTUMES

Isabelle Mathieu

DÉCORS

Stéphane Rozenbaum

EFFETS VISUELS

Stéphane Dittoo

Fils de réfugiés, petit, pauvre, à la voix voilée, on disait de lui qu'il n'avait rien pour réussir.

À force de travail, de persévérance et d'une volonté hors norme, Charles Aznavour est devenu un monument de la chanson, et un symbole de la culture française. Avec près de 1200 titres interprétés dans le monde entier et dans toutes les langues, il a inspiré des générations entières. Découvrez le parcours exceptionnel et intemporel de MONSIEUR AZNAVOUR.



PLANÈTE B

1 NOMINATION



RÉVÉLATION FÉMININE
Souheila Yacoub



France, 2039. Une nuit, des activistes traqués par l'Etat, disparaissent sans laisser aucune trace. Julia Bombarth se trouve parmi eux. À son réveil, elle se découvre enfermée dans un monde totalement inconnu : PLANÈTE B.

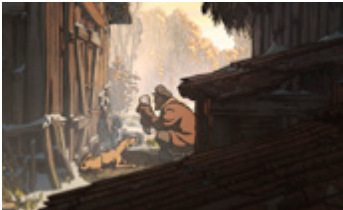
LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES

3 NOMINATIONS



ADAPTATION
Michel Hazanavicius, Jean-Claude Grumberg
MUSIQUE ORIGINALE
Alexandre Desplat

FILM D'ANIMATION
réalisé par Michel Hazanavicius
produit par Patrick Sobelman, Florence Gastaud, Michel Hazanavicius



Il était une fois, dans un grand bois, un pauvre bûcheron et une pauvre bûcheronne. Le froid, la faim, la misère, et partout autour d'eux la guerre, leur rendaient la vie bien difficile.
Un jour, pauvre bûcheronne recueille un bébé. Un bébé jeté d'un des nombreux trains qui traversent sans cesse leur bois. Protégée quoi qu'il en coûte, ce bébé, cette petite marchandise va bouleverser la vie de cette femme, de son mari et de tous ceux qui vont croiser son destin, jusqu'à l'homme qui l'a jeté du train. Leur histoire va révéler le pire comme le meilleur du cœur des hommes.

QUAND VIENT L'AUTOMNE

1 NOMINATION

ACTRICE
Hélène Vincent



Michelle, une grand-mère bien sous tous rapports, vit sa retraite paisible dans un petit village de Bourgogne, pas loin de sa meilleure amie Marie-Claude.
À la Toussaint, sa fille Valérie vient lui rendre visite et déposer son fils Lucas pour la semaine de vacances. Mais rien ne se passe comme prévu.

RABIA

1 NOMINATION

RÉVÉLATION FÉMININE
Megan Northam



Poussée par les promesses d'une nouvelle vie, Jessica, une Française de 19 ans part pour la Syrie rejoindre Daech. Arrivée à Raqqa, elle intègre une maison de futures épouses de combattants et se retrouve vite prisonnière de Madame, la charismatique directrice qui tient les lieux d'une main de fer. Inspiré de faits réels.

LE ROMAN DE JIM

1 NOMINATION



ACTEUR
Karim Leklou



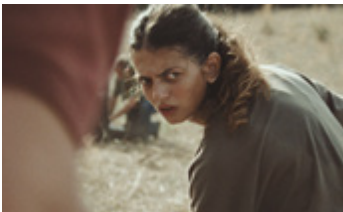
Aymeric retrouve Florence, une ancienne collègue de travail, au hasard d'une soirée à Saint-Claude dans le Haut-Jura. Elle est enceinte de six mois et célibataire. Quand Jim naît, Aymeric est là. Ils passent de belles années ensemble, jusqu'au jour où Christophe, le père naturel de Jim, débarque... Ça pourrait être le début d'un mélô, c'est aussi le début d'une odyssée de la paternité.

LE ROYAUME

1 NOMINATION



PREMIER FILM
réalisé par Julien Colonna
produit par Hugo Sélignac, Antoine Lafon



Corse, 1995. Lesia vit son premier été d'adolescente. Un jour, un homme fait irruption et la conduit à moto dans une villa isolée où elle retrouve son père, en planque, entouré de ses hommes. Une guerre éclate dans le milieu et l'étau se resserre autour du clan. La mort frappe. Commence alors une cavale au cours de laquelle père et fille vont apprendre à se regarder, à se comprendre et à s'aimer.

SARAH BERNHARDT, LA DIVINE

2 NOMINATIONS

COSTUMES
Anaïs Romand
DÉCORS
Olivier Radot



Paris, 1896. Sarah Bernhardt est au sommet de sa gloire. Icône de son époque et première star mondiale, la comédienne est aussi uneoureuse, libre et moderne, qui défie les conventions. Découvrez la femme derrière la légende.

SAUVAGES

1 NOMINATION

FILM D'ANIMATION
réalisé par Claude Barras
coproductrices France Laurence Petit, Barbara Letellier, Carole Scotta



À Bornéo, à la lisière de la grande forêt tropicale, Kéria recueille un bébé orang-outan trouvé dans la plantation de palmiers à huile où travaille son père. Au même moment Selai, son jeune cousin, vient trouver refuge chez eux pour échapper au conflit qui oppose sa famille nomade aux compagnies forestières. Ensemble, Kéria, Selai et le bébé singe vont lutter contre la destruction de la forêt ancestrale, plus que jamais menacée. Mais pour Kéria, ce combat sera aussi l'occasion de découvrir la vérité sur ses origines.

THE APPRENTICE

1 NOMINATION



FILM ÉTRANGER
réalisé par Ali Abbasi
distribution France METROPOLITAN FILMEXPORT



Véritable plongée dans les arcanes de l'empire américain, THE APPRENTICE retrace l'ascension vers le pouvoir du jeune Donald Trump grâce à un pacte faustien avec l'avocat conservateur et entremetteur politique Roy Cohn.

THE SUBSTANCE

1 NOMINATION



FILM ÉTRANGER
réalisé par Coralie Fargeat
distribution France METROPOLITAN FILMEXPORT



Avez-vous déjà rêvé d'une meilleure version de vous-même ?
Vous devriez essayer ce nouveau produit :
THE SUBSTANCE.
Il a changé ma vie.
Il permet de générer une autre version de vous-même, plus jeune, plus belle, plus parfaite.
Respectez les instructions :
VOUS ACTIVEZ une seule fois
VOUS STABILISEZ chaque jour
VOUS PERMUTEZ tous les sept jours sans exception.
Il suffit de partager le temps. C'est si simple, qu'est-ce qui pourrait mal tourner ?

UN P'TIT TRUC EN PLUS

1 NOMINATION

PREMIER FILM
réalisé par Artus
produit par Pierre Forette, Thierry Wong



Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé.
Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais.



VINGT DIEUX

4 NOMINATIONS

RÉVÉLATION FÉMININE
Maïwène Barthélemy
SCÉNARIO ORIGINAL
Louise Courvoisier, Théo Abadie
MUSIQUE ORIGINALE
Linda Courvoisier, Charlie Courvoisier
PREMIER FILM
réalisé par Louise Courvoisier
produit par Muriel Meynard



Totone, 18 ans, passe le plus clair de son temps à boire des bières et écumer les bals du Jura avec sa bande de potes.
Mais la réalité le rattrape : il doit s'occuper de sa petite sœur de 7 ans et trouver un moyen de gagner sa vie. Il se met alors en tête de fabriquer le meilleur comté de la région, celui avec lequel il remporterait la médaille d'or du concours agricole et 30 000 euros.



LA ZONE D'INTÉRÊT

1 NOMINATION



FILM ÉTRANGER
réalisé par Jonathan Glazer
distribution France BAC FILMS



Le commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss, et sa femme Hedwig s'efforcent de construire une vie de rêve pour leur famille dans une maison avec jardin à côté du camp.

COURTS MÉTRAGES NOMMÉS 2025

10 FILMS



AMBASSADOR

EST. 1993

Le groupe Ambassador est honoré d'être le transporteur officiel de la 50^e Cérémonie des César.

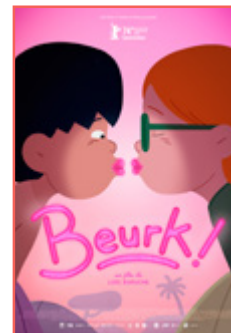
Au côté du cinéma depuis 1993, Ambassador souhaite témoigner sa reconnaissance à Daniel Toscan du Plantier et remercie les membres de l'Académie de leur confiance et de leur fidélité.

Fier artisan du cinéma, Ambassador rend hommage à toutes celles et ceux, qui, tout au long de la vie d'un film, dans l'ombre ou la lumière, permettent au cinéma français de nous émouvoir et nous émerveiller.

Bonne soirée à tous.

CÉSAR DU MEILLEUR

FILM DE COURT MÉTRAGE D'ANIMATION



BEURK !

réalisé par **Loïc Espuche**,
produit par **Juliette Marquet, Manon Messiant**

Beurk ! Les bisous sur la bouche, c'est dégoûtant. En plus, ça se voit de loin : quand quelqu'un veut faire un bisou, ses lèvres scintillent et deviennent toutes rose fluo !

Le petit Léo se moque, comme les autres enfants du camping. Mais ce qu'il ne dit à personne, c'est que quand il pense à la petite Lucie, sa bouche se met à briller de mille feux.



GIGI

réalisé par **Cynthia Calvi**,
produit par **Luc Camilli**

De la petite sirène tourmentée à la femme épanouie qu'elle est aujourd'hui, Gigi nous raconte son parcours de transition avec humour et sensibilité.



PAPILLON

réalisé par **Florence Mialhe**,
produit par **Ron Dyens, Luc Camilli**

Dans la mer, un homme nage. Au fur et à mesure de sa progression les souvenirs remontent à la surface. De sa petite enfance à sa vie d'homme, tous ses souvenirs sont liés à l'eau. Certains sont heureux, d'autres glorieux, d'autres traumatiques. Cette histoire sera celle de sa dernière nage.

CÉSAR DU MEILLEUR

FILM DE COURT MÉTRAGE
DOCUMENTAIRE



LES FIANCÉES DU SUD

réalisé par **Elena López Riera**,
produit par **Sylvie Pialat, Alejandro Arenas Azorín**

Des femmes d'un âge déjà mûr parlent de leur mariage, de leur première fois, de leur rapport intime à la sexualité. Dans la répétition de ces rites ancestraux, la réalisatrice se questionne sur sa propre absence de mariage, d'enfants, et avec elle, une chaîne de relation mère-fille qui s'éteint.



PETIT SPARTACUS

réalisé par **Sara Ganem**,
produit par **Anne Luthaud**

Entre les eaux-de-vie et les blocs de l'Est, je navigue avec Spartacus, mon vélo qui parle grec. Mais même la grandeur du monde ne suffit pas à noyer ma peine.



UN CŒUR PERDU ET AUTRES RÊVES DE BEYROUTH

réalisé par **Maya Abdul-Malak**,
produit par **Anne-Catherine Witt**

Des garçons plongent, des chats gémissent, une vieille dame fume, des jeunes gens dansent, un gardien des morts soupire. Ils sont le peuple d'une ville fantôme : Beyrouth, qui n'existe plus qu'en rêve.

CÉSAR DU MEILLEUR

FILM DE COURT MÉTRAGE
DE FICTION



BOUCAN

réalisé par **Salomé Da Souza**,
produit par **Jean-Etienne Brat, Lou Chicoteau**

Johannes et Gabin sont jeunes, sont cousins et sont amoureux l'un de l'autre : leur histoire se passe dans le sud de la France.



CE QUI APPARTIENT À CÉSAR

réalisé par **Violette Gitton**,
produit par **Jules Reinartz**

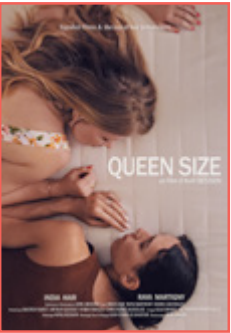
César a 12 ans lorsque sa grande sœur Lou est victime d'une agression sexuelle. Dans les vestiaires des cours d'escrime qu'il fréquente, tout se mesure à l'aune de la violence. César voudrait prendre part à tous les combats mais n'a pas les armes.



L'HOMME QUI NE SE TAISAIT PAS

réalisé par **Nebojša Slijepčević**,
produit par **Noëlle Levenez**

Février 1993, Štrpci, Bosnie-Herzégovine. Un train de passagers reliant Belgrade à Podgorica est arrêté par les forces paramilitaires serbes. Alors qu'ils arrêtent des civils innocents, un seul homme sur les 500 passagers s'y oppose. Voici l'histoire vraie d'un homme qui ne pouvait pas rester silencieux.



QUEEN SIZE

réalisé par **Avril Besson**,
produit par **Bastien Daret, Arthur Goisset, Robin Robles, Christophe Audeguis**

Ce matin, Marina a rendez-vous avec Charlie pour lui vendre un matelas. Ce soir, elle annulera son avion pour la Réunion. Mais ça, elles ne le savent pas encore.

Le harcèlement sexiste et sexuel **c'est pas du cinéma**

#LaCultureDitStop

**Professionnel·le·s
de la culture,
contactez la
cellule**



Cellule d'écoute psychologique et juridique
www.violences-sexuelles-culture.org



Opéré par **Audiens**

Soutenu
par



LES AUTRES ACTIONS DE L'ACADÉMIE

LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE	P.61
CÉSAR & TECHNIQUES	P.63
CÉSAR & RÉVÉLATIONS	P.65
AUTOUR DES NOMMÉS	P.69
CÉSAR & PRODUCTION	P.71
CÉSAR DES LYCÉENS	P.73
UN CÉSAR À L'ÉCOLE	P.75
LES NUITS EN OR	P.77



LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE

LE COURT MÉTRAGE À L'HONNEUR

À l'occasion d'un brunch, l'Académie a réuni les réalisatrices, réalisateurs, productrices et producteurs des courts métrages des Sélections Officielles César 2025, le dimanche 15 décembre 2024.

Leurs films ont été choisis par les Comités Courts Métrages de l'Académie et composent ainsi la Sélection Court Métrage d'Animation, la Sélection Court Métrage Documentaire et la Sélection Court Métrage de Fiction César 2025. Ils ont été soumis aux votes des membres de l'Académie lors du premier tour donnant lieu aux nominations.

Chacune de ces Sélections était accompagnée d'un binôme de marraine et parrain, venu partager leur expérience et encourager ces nouveaux talents du cinéma émergent.

Cette rencontre conviviale a ainsi réuni :

- **Ovidie** et **Jan Kouven**, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage d'Animation César 2025 ;
- **Kaouther Ben Hania** et **Julie Bertuccelli**, marraines de la Sélection Court Métrage Documentaire César 2025 ;
- **Céleste Brunnequell** et **Jean-Baptiste Durand**, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage de Fiction César 2025.

Cette opération a aussi été l'occasion de rappeler l'ensemble du travail que mène à l'année l'Académie autour du court métrage, avec ces trois sélections de films, l'organisation en février de projections des courts métrages nommés avec l'aide de l'Agence du Court Métrage, ou encore l'opération « Les Nuits en Or » au mois de juin.

Le Brunch du Court Métrage a été organisé grâce au soutien de **CANAL+**, partenaire officiel et diffuseur de la Cérémonie des César, qui accompagne également l'Académie dans la mise en avant du Court Métrage.



CÉSAR & TECHNIQUES

TROPHÉE CÉSAR & TECHNIQUES PRIX DE L'INNOVATION CÉSAR & TECHNIQUES

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les interprètes, les réalisatrices et réalisateurs, seules les Académies de Cinéma distinguent les métiers dits « techniques », reconnaissant ainsi le rôle décisif joué par l'ensemble de celles et ceux que l'on appelle les « techniciens du cinéma ».

LA SOIRÉE

L'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés de prestations techniques de la filière.

Organisée en partenariat avec la **FICAM** et le **Groupe Audiens**, cette soirée à laquelle étaient conviés l'ensemble des technicien-ne-s éligibles aux 6 César Techniques 2025 ainsi que les directeur-riche-s de production et post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2025, a eu lieu le lundi 13 janvier 2025 au **Pavillon Cambon**.

LE TROPHÉE & LE PRIX DE L'INNOVATION

À l'occasion de cette soirée, l'Académie a remis le Trophée César & Techniques et le Prix de l'Innovation César & Techniques pour souligner les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques.

Parmi les 15 entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques de l'Académie, les techniciennes et techniciens éligibles à l'un des six César Techniques 2025, les directrices et directeurs de production et de post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2025, les Nommés aux César Techniques des deux années précédentes ainsi que les dirigeants des entreprises adhérentes de la FICAM ont attribué le **Trophée César & Techniques 2025** à la société **TSF STUDIOS «LES RUES DE PARIS»**. Fondée en 1979, TSF fournit tous les moyens techniques de tournages. Avec 2 hectares

de décors, son Backlot «Rues de Paris» est le plus grand backlot européen, offrant à chaque réalisateur-riche, chef-fe opérateur-riche et chef-fe décorateur-riche la possibilité de créer leurs propres univers et d'intégrer leurs décors en répondant aux spécificités de leurs scénarios.

Parmi les 6 entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques, le **Prix de l'Innovation César & Techniques 2025** a été attribué à **MPC (Mikros)**. Cette société offre des solutions VFX complètes et sur mesure pour les longs métrages et les séries en trouvant des solutions techniques et créatives de post-production qui leur permettront de concrétiser leur vision. Elle propose notamment un outil open source pour automatiser le camera tracking. Cette innovation estime avec précision les mouvements de caméra du tournage, permettant de gagner un temps précieux dès le démarrage des VFX.

LE GUIDE CÉSAR & TECHNIQUES

Le Guide César & Techniques 2025 répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les César 2025 des Costumes, des Décors, des Effets Visuels, du Montage, de la Photo et du Son, ainsi que les sociétés de prestations techniques avec lesquelles ils ont collaboré. Il est en ligne sur le site de l'Académie des César, en libre accès.

Photo ci-contre (de gauche à droite) :

Laurent Kleindienst Directeur Stratégie et développement du groupe TSF, Johann George, chef décorateur concepteur du backlot TSF «Les rues de Paris», lauréats du Trophée César & Techniques 2025 ;

Béatrice Bauwens, Directrice MPC Paris et Liège, Benoît Maujean, Directeur R&D Groupe Technicolor/MPC, lauréats du Prix de l'Innovation César & Techniques 2025.



CÉSAR & RÉVÉLATIONS

MISE EN LUMIÈRE DE JEUNES ARTISTES INTERPRÈTES

Le Comité Révélations a établi une liste de seize actrices et de seize acteurs, choisis parmi l'ensemble des interprètes de la production cinématographique française sortie en salles dans l'année, et qui constituent la Sélection Officielle des Révélations pour le premier tour de vote des César.

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel, la Maison **CHANEL**, a organisé le projet « Révélations », qui a pour vocation de mettre en lumière ces jeunes artistes interprètes, parmi lesquels se trouvent celles et ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

LE FILM

Le Film et les Photographies des Révélations 2025 ont été réalisés par la réalisatrice et photographe **Vanessa Filho**. Le film a été diffusé sur les réseaux sociaux et le site de l'Académie le lundi 20 janvier.

L'EXPO ET L'ALBUM PHOTO

Le Film et l'Album photo, issus du tournage, ont été dévoilés le lundi 20 janvier au **Trianon** lors du « Dîner des Révélations ». L'Album Photo a été remis à chaque invité, puis mis en ligne sur le site de l'Académie des César.

LE RENDEZ-VOUS DES RÉVÉLATIONS

Les élèves de l'ENS Louis Lumière ont immortalisé les duos de Révélations-Marraines/Parrains lors du Dîner des Révélations et les ont virtuellement réunis sous la forme de 4 photographies.

Ces photomontages permettent de recréer l'émulation, l'énergie, les valeurs de partage et de transmission qui caractérisent le projet des Révélations.

Découvrez, sur la page suivante, ces duos uniques qui incarnent le cinéma d'aujourd'hui et de demain.

1^{re} ligne :
Théo Christine et sa marraine Marina Foïs,
Delphine Baril et sa marraine Géraldine Nakache.

2^{re} ligne :
Maiwèna Barthélemy et sa marraine Léa Drucker,
Malou Khebizi et sa marraine Hafsia Herzi,
Nina Mélo et son parrain Jean-Pascal Zadi,
Pierre Lottin et son parrain Philippe Katerine,
Hamza Meziani et sa marraine Zar Amir Ebrahimi,
Erwan Kepoa Falé et sa marraine Mati Diop.



1^{re} ligne :
Michael Zindel et son parrain Louis Garrel,
Lucie Charles-Alfred et son parrain Pio Marmai,
Tawfeek Barhom et son parrain Dominik Moll.

2^{re} ligne :
Louis Memmi et sa marraine Anaïs Demoustier,
Adam Bessa et sa marraine Elodie Bouchez,
Josefa Heinsius et sa marraine Isabelle Huppert,
Ibrahima Mbaye et son parrain Nicolas Savalo Cissé,
Lilith Grasmug et sa marraine Monia Chokri.



1^{re} ligne :
Megan Northam et sa marraine Cécile de France,
Abou Sangare et son parrain Pierre Niney,
Guillaume Pottier et sa marraine Audrey Diwan,
Médina Diarra et son parrain Sofiane Zermani.

2^{re} ligne :
Diego Murgia et son parrain Raphaël Quenard,
Félix Kysyl et sa marraine Rebecca Zlotowski,
Mallory Wanecque et son parrain François Civil,
Anna Diakhère Thiandoum et sa marraine Maimouna Doucouré.



1^{re} ligne :
Selma Alaoui et sa marraine Sandrine Kiberlain,
Aloïse Sauvage et sa marraine Marion Cotillard,
Souheila Yacoub et sa marraine Camille Cottin,
Charles Peccia Galletto et son parrain Swann Arlaud.

2^{re} ligne :
Louiza Aura et sa marraine Alice Diop,
Melodie Simina et sa marraine Laetitia Casta,
Malik Frikah et son parrain Gilles Lellouche,
Stefan Crepon et son parrain Xavier Legrand.





AUTOUR DES NOMMÉS

LE DÎNER DES NOMMÉS

L'Académie organise depuis l'Annonce des Nominations, et jusqu'au soir de la Cérémonie plusieurs actions dédiées aux Nommés.

LE DÎNER

Lundi 10 février, tous les Nommés étaient invités à se retrouver à la **Brasserie Le Fouquet's** pour un dîner en leur honneur, organisé en partenariat avec le Fouquet's et avec le soutien de **CANAL+**.

Chacun d'entre eux a reçu à cette occasion son Certificat Officiel de Nomination. Le Mémo des Nommés a été mis en ligne sur le site de l'Académie.

LES INTERVIEWS

À l'occasion du Dîner des Nommés, l'Académie a proposé à chaque Nommé un entretien avec les journalistes choisis à cet effet, Hélène Verbois et Thierry Cheze, tout autant passionnés par les films que par celles et ceux qui les font.

Ces vidéos sont accessibles sur le site de l'Académie.

LA GRANDE FRISE DES NOMMÉS

Les Nommés présents ont été invités à poser en petits groupes devant l'appareil des élèves de l'ENS Louis-Lumière. Ils ont été rassemblés numériquement et forment ensemble une grande frise, à découvrir dans le dépliant au début du catalogue.

PROJECTIONS DES COURTS MÉTRAGES NOMMÉS

Du mercredi 12 au vendredi 28 février, tous les courts métrages nommés aux César 2025 ont été projetés dans plusieurs salles de cinéma en France, selon le souhait des exploitants.

Vous pouvez retrouver la liste des salles sur le site de l'Académie.



CÉSAR & PRODUCTION

PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

Grâce au partenariat de **BNP Paribas** et sa filiale **Cofiloisirs**, l'Académie organise chaque année un dîner en l'honneur des productrices et producteurs finalistes au Prix Daniel Toscan du Plantier, qui a eu lieu le lundi 17 février 2025, dans les salons de l'**InterContinental Paris-Le Grand**.

PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

Producteur de cinéastes majeurs du XX^e siècle comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Films de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, Daniel Toscan du Plantier fait partie des producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé en 2008 le Prix Daniel Toscan du Plantier. Ce prix distingue la productrice ou le producteur qui aura marqué l'année cinématographique. Il a été remis lors du Dîner César & Production.

LE GUIDE CÉSAR & PRODUCTION

Le Guide César & Production recense chaque année l'ensemble des productrices et producteurs des films éligibles au César du Meilleur Film, avec leurs sociétés de production déléguées. Il est en accès libre sur le site de l'Académie.

Photo ci-contre :

Margaret Menegoz, a été Présidente par intérim de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma de février à septembre 2020.

Disparue le 7 août 2024, un hommage lui a été rendu lors du Dîner César & Production.

Figure emblématique du cinéma français, elle a dirigé depuis 1975 Les Films du Losange, produisant de nombreux films d'Éric Rohmer, Barbet Schroeder, Michael Haneke, Andrzej Wajda, et tant d'autres.

En 2013, elle remporte le César du Meilleur Film pour AMOUR de Michael Haneke, film dont elle est productrice.

LAURÉATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

- 2024** Marie-Ange Luciani (Les Films de Pierre)
- 2023** Carole Scotta & Barbara Letellier (Haut et Court)
- 2022** Edouard Weil & Alice Girard (Rectangle Productions)
- 2021** Caroline Bonmarchand (Avenue B Productions)
- 2020** Toufik Ayadi & Christophe Barral (Srab Films)
- 2019** Alain Attal (Trésor Films)
- 2018** Marie-Ange Luciani & Hugues Charbonneau (Les Films de Pierre)
- 2017** Eric Altmayer & Nicolas Altmayer (Mandarin Cinéma)
- 2016** Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
- 2015** Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
- 2014** Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
- 2013** Gaëlle Bayssière & Didier Creste (Everybody on Deck)
- 2012** Alain Attal (Les Productions du Trésor)
- 2011** Yaël Fogiel & Laetitia Gonzalez (Les Films du Poisson)
- 2010** Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
- 2009** Thomas Langmann (La Petite Reine) *ex aequo*
Pascal Caucheteux (Why Not Productions) *ex aequo*
- 2008** Claude Berri (Pathé Renn Productions)



CÉSAR DES LYCÉENS

2 6 1 7 LYCÉENS VOTANTS

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** sont associés depuis 2019 pour organiser le César des Lycéens.

Ce César des Lycéens est attribué, cette année, par un corps électoral de 2617 élèves de terminale de lycées généraux, technologiques et professionnels choisis par le Ministère de l'Éducation nationale.

Cet événement est organisé avec le soutien de BNP Paribas, du CNC, de la FNCF et de l'Entraide du Cinéma.

5 FILMS EN LICE

Ce César a pour objectif d'offrir aux jeunes cinéphiles la possibilité d'affirmer leur regard sur la production cinématographique française, d'exprimer et de défendre leurs goûts. Les 5 films nommés au César 2025 du Meilleur Film sont projetés aux classes sélectionnées par le Ministère, à partir de l'annonce des Nominations le 29 janvier 2025. Cette découverte ou redécouverte de ces films est faite dans un cadre pédagogique avec l'encadrement de leur professeur référent.

LE VOTE DES LYCÉENS

Le vote des lycéens se déroule en même temps que le vote du second tour des membres de l'Académie : il a commencé le mercredi 5 février et se clôture le vendredi 28 février 2025 à 16h, quelques heures avant l'ouverture de la 50^e Cérémonie des César.

L'enveloppe contenant le nom du lauréat est conservée par le commissaire de justice jusqu'à son ouverture au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le lundi 3 mars 2025. Le résultat sera ensuite immédiatement annoncé par communiqué de presse.

REMISE DE PRIX ET MASTERCLASS

La remise du César des Lycéens s'effectuera le mercredi 26 mars 2025, à la **Sorbonne**, à l'occasion d'une rencontre-débat avec les lycéens, en présence des lauréats et de l'équipe du film.

LES PROJECTIONS DU FILM LAURÉAT

L'Académie des César organise également une projection du film lauréat le mercredi 26 mars au **Grand Rex** à Paris et une autre projection en région en avril, en présence de l'équipe du film.

LAURÉATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2024 JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES réalisé par Jeanne Herry

2023 LA NUIT DU 12 réalisé par Dominik Moll

2022 BAC NORD réalisé par Cédric Jimenez

2021 ADIEU LES CONS réalisé par Albert Dupontel

2020 HORS NORMES réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache

2019 JUSQU'À LA GARDE réalisé par Xavier Legrand



UN CÉSAR À L'ÉCOLE

LES LAURÉATS DE RETOUR EN CLASSE

Dans la continuité d'une démarche de valorisation de la transmission auprès des jeunes, l'Académie collabore avec l'association **Un Artiste à l'École**, qui permet à des auteurs et artistes de revenir sur les bancs des écoles, collèges ou lycées qu'ils ont fréquentés pour y vivre une rencontre inédite avec la génération actuelle d'élèves.

RENCONTRE ET TRANSMISSION

L'Académie, avec l'aide et l'expertise d'Un Artiste à l'École, et avec le soutien de BNP Paribas, propose aux lauréats des César de participer à ce programme éducatif et artistique, donnant ainsi naissance au projet Un César à l'École.

Le temps d'une rencontre, les lauréats sont invités à revenir sur leur parcours et à partager leur passion avec des élèves scolarisés dans leur ancien établissement scolaire.

Véritable moment d'échange et de partage entre les lauréats et des élèves de tout horizon, ce projet ambitionne d'éveiller les sensibilités cinématographiques, de nourrir leur réflexion sur leur orientation professionnelle et de les encourager à rêver.

LAURÉATS CÉSAR 2024 AYANT DÉJÀ PARTICIPÉ À CETTE OPÉRATION

Jean-Louis Autret

[César 2024 des Meilleurs Effets Visuels pour le film LE RÈGNE ANIMAL], Lycée Pierre Corneille à Rouen [76]

Niels Barletta

[César 2024 du Meilleur Son pour le film LE RÈGNE ANIMAL], Lycée Nicephore Niepce à Chalon-sur-Saône [71]

Cyrille Bonjean

[César 2024 des Meilleurs Effets Visuels pour le film LE RÈGNE ANIMAL], Lycée Bartholdi à Colmar [68]

Ariane Daurat

[César 2024 des Meilleurs Costumes pour le film LE RÈGNE ANIMAL], Lycée Jeanne d'Albret à Saint-Germain en Laye [78]

Valérie Donzelli

[César 2024 de la Meilleure Adaptation pour le film L'AMOUR ET LES FORÊTS], Lycée Notre-Dame de la Paix à Lille [59]

Sébastien Laudenbach

[César 2024 du Meilleur Film d'Animation pour le film LINDA VEUT DU POULET], Lycée Georges de la Tour à Metz [57]

Marie-Ange Luciani

[César 2024 du Meilleur Film pour le film ANATOMIE D'UNE CHUTE], Lycée Lætitia Bonaparte à Ajaccio [2A]



LES NUITS EN OR

LES MEILLEURS COURTS MÉTRAGES MONDIAUX DE L'ANNÉE

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma organise en juin 2025 sa 19^e édition des Nuits en Or, un événement consacré au meilleur du court métrage international.

Ce programme unique rassemble les courts métrages qui ont gagné l'équivalent du « César » dans l'Académie de Cinéma de leur pays (Oscar, Goya, Bafta, David di Donatello, Magritte...).

Plus de 40 projections à l'attention du grand public sont programmées partout en France et à l'international. Véritable photographie du cinéma émergeant international, Les Nuits en Or invitent à un voyage à la découverte de réalisateur-ric-e-s issu-e-s du monde entier.

Les 3 courts métrages lauréats aux César sont automatiquement inclus dans ce dispositif et les réalisateur-ric-e-s invité-e-s à rencontrer le public lors de projections à Paris.

Le programme Nuits en Or est divisé en 2 volets :

LE « PROGRAMME LONG »

Le programme long est composé de l'ensemble des films récompensés dans l'année par les Académies de Cinéma. Il compte une trentaine de courts métrages et est présenté dans plusieurs grandes villes à l'international : Athènes, Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Mexico, Rome, Vienne, etc. Chaque projection est soutenue et organisée en coopération avec l'Académie de cinéma du pays hôte.

À Paris, ce programme complet des Nuits en Or est présenté lors de 2 soirées de projections gratuites à l'**UGC Odéon** au mois de juin, en présence des trois lauréats français.

LE « PROGRAMME COURT »

Le programme court des Nuits en Or est une sélection de courts métrages choisis parmi la trentaine de films qui composent le programme long afin de proposer une séance d'environ 2h, diffusée en salle au mois de juin dans plus de 30 villes françaises.

Un événement réalisé en partenariat avec **TitraFilm**.



HÔTEL BARRIÈRE
Fouquet's
PARIS

En 2025, de Paris à New-York en passant par Dubaï,
l'Esprit Fouquet's s'invite dans les plus belles villes
du monde, empreint de son indéfectible ADN cinéma.

Cette année encore, la 50^e édition des César
se célèbre au cœur du triangle d'or
où se conjuguent passion, prestige & magie.

50 CÉSAR
Partenaire Officiel 2025

www.lefouquets-paris.com

LES PARTENAIRES DE L'ACADÉMIE



Magnum

Paris

vous souhaite une magnifique
50^e Cérémonie des César

PARTENAIRES OFFICIELS

Pour la huitième année consécutive, CHANEL est fière d'être Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma. Ce partenariat contribue au dialogue entre la Maison et le cinéma, un art intimement lié à la modernité depuis plus d'un siècle.

La Maison CHANEL, tournée vers l'avenir, s'engage à « exprimer son temps » comme aimait à le dire Gabrielle Chanel, couturière qui n'a eu de cesse de soutenir les évolutions artistiques de son époque. Depuis, CHANEL perpétue cet engagement en faveur de la création, notamment à travers la Cérémonie des César et son accompagnement fidèle auprès d'acteurs et d'actrices, cinéastes et talents du septième art.

CHANEL

Bruno Pavlovsky
Président des Activités Mode de
CHANEL et de CHANEL SAS



© DR

La famille Barrière et le cinéma, c'est une de ces histoires d'amour qui semble n'exister que dans les films.

En 1946, c'est au sein d'un établissement du Groupe fondé par François André qu'est accueilli à Cannes le premier Festival International du Film.

Lucien Barrière, son neveu, notre grand-père, participe en 1975 à la fondation du Festival du Cinéma Américain de Deauville qui fêtait sa cinquantième édition il y a quelques mois.

C'est au tour des César de célébrer leur demi-siècle d'existence. Le Fouquet's, institution de l'art de vivre à la française depuis sa création en 1899 par Louis Fouquet, en accueille le mythique dîner de gala depuis sa toute première édition en 1976.

La famille du cinéma a pu compter sur le soutien de Barrière depuis ses débuts et elle peut compter sur la quatrième génération pour perpétuer cette tradition. En tant que Groupe familial centenaire, 100% français, nous aurons toujours à cœur de faire de notre mieux pour honorer l'exception culturelle française.

Que cette édition du cinquantenaire soit une célébration de vos créations, un rendez-vous avec l'émotion, l'art, et tout simplement la fête du cinéma.

Fouquet's
PARIS

**Joy Desseigne-Barrière
& Alexandre Barrière**
Coprésidents du Groupe Barrière



© e.scorcelletti

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

© DR



3iS
EDUCATION

Jean-Claude Walter
Président du groupe 3iS

Depuis 35 ans, 3iS forme les talents des industries culturelles et créatives : cinéma & audiovisuel, son & musique, acting, animation & jeu vidéo, spectacle vivant et communication audiovisuelle & digitale. Avec 2500 étudiants et 5 campus (Paris-Saint-Quentin-en-Yvelines, Bordeaux, Lyon, Nantes & Avignon), 3iS est la seule école en France à proposer un parcours généraliste couronné par le DESTIS (diplôme visé par le ministère de l'Enseignement Supérieur) et des formations spécialisées inscrites au RNCP.

Nous garantissons une formation pratique et professionnalisante, renforcée par des partenariats prestigieux, des stages et l'alternance. L'école affiche un taux d'insertion de plus de 90% dans les six mois après obtention du diplôme et plus de 20 000 diplômés façonnent les secteurs culturels et créatifs en France et à l'international. Indépendant de tout fonds d'investissement, 3iS place la qualité pédagogique et l'insertion au cœur de ses priorités.

© Erwan Floth



Audiens

Frédéric Olivennes
Directeur général
du Groupe Audiens

À quoi sert Audiens ?

Au cœur de l'actu, la santé est un enjeu pour l'Etat et ses finances, mais aussi pour les entreprises et les professionnels du cinéma.

Le dérèglement climatique, l'augmentation des troubles psy et des maladies chroniques, impactent également la santé.

Il nous faut revoir les politiques publiques, le rôle des employeurs et nos comportements individuels. Selon l'OCDE, nous avons la santé la moins chère du monde. Tout le monde comprend que cela aussi va changer.

Face à ces profondes transformations, Audiens conservera sa vocation. Face aux pressions multiples sur notre système et notre économie, nous garderons le cap.

Association à but non-lucratif, dédiée aux seules filières de la création et de l'information, à taille humaine, proche de ses assurés, déployant nombre d'actions de solidarité pour les professionnels fragilisés, nous préserverons nos politiques de modération tarifaire en restant parmi les meilleurs redistributeurs de cotisations de toutes les complémentaires santé.

Audiens sera toujours là pour les professionnels du cinéma car c'est l'unique raison d'être de notre maison.

La FICAM se réjouit d'être une nouvelle fois le partenaire fidèle de la Cérémonie des César, illustrant une année cinéma 2024 record.

En 2025, face à une incertitude économique croissante sans précédent, nos outils d'attractivité devront être confortés afin de continuer à répondre aux ambitions du plan d'investissement France 2030. L'éco-responsabilité, la parité, l'égalité Femme/Homme et la lutte contre les VHSS continueront à être au cœur de nos démarches. Le succès de la dernière édition des César & Techniques et les profils de ses candidats et lauréats témoignent de la réelle capacité de nos entreprises à remplir ces objectifs communs.

Nous vous souhaitons à tous une belle soirée.

Ficam
CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA

Didier Huck
Président de la FICAM



© DR

Fondée en 1926 comme la première École d'opérateurs en cinématographie et photographie par des industriels comme Louis Lumière et Léon Gaumont, l'ENS Louis-Lumière est partenaire de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma depuis 2006. À ce titre, nos étudiant-e-s réalisent des reportages photographiques sur l'ensemble des événements organisés par l'Académie.

Nous accompagnons cette dernière dans ses évolutions, dans un contexte de rénovation globale d'un secteur qui doit faire face à de nouveaux enjeux sociétaux et industriels.

Nous remercions sincèrement l'Académie pour la confiance qu'elle nous fait depuis tant d'années malgré les changements et nous félicitons chaleureusement nos ancien-ne-s étudiant-e-s qui, à travers leur présence au générique de nombreux films cette année encore, contribuent au rayonnement du cinéma français.

Louis Lumière
école nationale supérieure

Vincent Lowy
Directeur de l'École nationale
supérieure Louis-Lumière



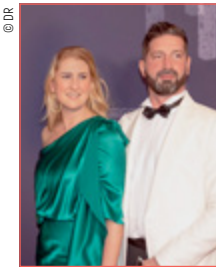
© Caroline Senécal

PARTENAIRES TECHNIQUES



Thierry Chevillard
Directeur Général
de Blue Efficiency

Partenaire Technique des César depuis 2014, la société Blue Efficiency est fière de mettre ses 16 années d'expertise de la protection contre le piratage des films sur Internet au service de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma. Reconnue sur le marché et mandatée par les ayants droit tels que les producteurs, distributeurs et chaînes, Blue Efficiency supprime la mise à disposition illégale des films avec une portée mondiale. Proche de ses clients, la société les accompagne en tant que partenaire dans les événements majeurs du cinéma.



**Sophie Frilley &
David Frilley-Kagansky**
Dirigeants de TITRAFILM

TITRAFILM, pionnier des industries du 7^e art, œuvre depuis plus de 90 ans au service des producteurs. À Paris, au cœur du 9^e arrondissement, son pôle postproduction À LA PLAGE Studio accompagne la fabrication des films. Il assure en régions la gestion de rush et labo sur les tournages et propose 35 salles de montage image, 1 salle d'étalonnage en projection 4K et 3 salles d'étalonnage sur moniteur, 7 salles de montage son, 4 auditoriums de mixage et 1 de postsynchronisation. Le Partenariat Technique Officiel avec l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma symbolise le lien indéfectible associant TITRAFILM au cinéma.

FOURNISSEURS OFFICIELS

Parce qu'il n'existe pas de grand événement sans grand Champagne, la Maison Canard-Duchêne est fière d'accompagner à nouveau l'Académie des César en 2025. Fondé en 1868, Champagne Canard-Duchêne accompagne les Français depuis de nombreuses années, à l'image du cinéma qui rassemble les générations autour de belles émotions.



Jérôme Durand
Directeur Général,
Champagne Canard-Duchêne



Au cœur du vignoble bordelais, à Pessac-Léognan, le Château La Garde foisonne d'une énergie sans pareille, celle qui émane du terroir, du vivant, des femmes et des hommes qui l'accompagnent pour faire naître des vins d'une complexité unique. Traits d'union entre nature et culture, ces vins nés de la terre vivent ensuite leur vie en bouteille puis s'invitent sur les tables jusque dans les verres, pour accompagner des mets savoureux et de joyeuses conversations... l'Art de Vivre à la Française ! C'est donc tout naturellement que le Château La Garde, propriété de la Maison Dourthe, a à cœur de s'associer aux temps forts de notre patrimoine culturel sous toutes ses formes.



Valentin Jestin
Directeur de la marque Dourthe
Frédéric Bonnaffous
Directeur des Vins Dourthe



Diot-Siaci, groupe généraliste de conseil et de courtage d'assurance et de réassurance auprès des entreprises, est un leader européen dans son secteur et un acteur phare de la couverture des risques liés au monde du cinéma, des arts et de la culture. Les équipes de Diot-Siaci accompagnent au quotidien les artisans et créateurs du cinéma pour leur permettre de continuer à nous faire rêver. En tant que mécène fidèle des événements et des festivals du cinéma, notre groupe est fier d'accompagner et de soutenir cette année la 50^e Cérémonie des César.



Cédric Charpentier
Directeur Général
du Groupe Diot-Siaci





CHÂTEAU
LA GARDE,
UN VIN
GRANDEUR
NATURE

50 CÉSAR
Fournisseur Officiel 2025

CHATEAU
LA GARDE
PESSAC-LÉOQNAN
GRAND VIN DE GRAVES
DOURTHE PROPRIETAIRE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

LES INSTANCES DE L'ACADÉMIE

GOUVERNANCE
RÈGLEMENT
GÉNÉRIQUE

LA GOUVERNANCE

DE L'APC
[ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINÉMA]

LE BUREAU

Patrick Sobelman (Président)
Ariane Toscan du Plantier (Vice-Présidente)
Miléna Poylo (Secrétaire Générale)
Nicolas Naegelen (Trésorier)

Toufik Ayadi
Bertrand Bonello
Chloé Cambournac
Pascale Ferran

Ana Girardot
Justin Pechberty
Antoine Reinartz
Élisabeth Tanner

Liste des membres de la chambre des représentants

1- Branche de la réalisation
Maïmouna Doucouré
Jean-Paul Salomé

2- Branche des auteur-e-s
Maud Ameline
Romain Compingt

3- Branche de la composition musicale
David Reyes
Béatrice Thiriet

4- Branche de l'interprétation
Marina Foïs
Olivier Rabourdin

5- Branche de la photographie
Rémy Chevrin
Jeanne Lapoirie

6- Branche du son
Lucien Balibar
Mélissa Petitjean

7- Branche du montage
Yann Dedet
Sophie Reine

8- Branche des costumes
Alice Cambournac
Pierre-Jean Larroque

9- Branche des décors
Riton Dupire-Clément
Esther Mysius

10- Branche du maquillage et de la coiffure
Odile Fourquin
Simon Livet

11- Branche des effets spéciaux et visuels
Roxane Fechner
Matthias Weber

12- Branche de la direction de casting
Youna de Peretti
François Guignard

13- Branche des collaborations mise en scène, production, et animation
Nicolas Royer
Pauline Seigland

14- Branche des industries techniques
Sophie Frilley
Tommaso Vergallo

15- Branche de la production
Marie-Ange Luciani
David Thion

16- Branche de la distribution et de l'exportation
Laurence Gachet
Etienne Ollagnier

17- Branche de l'exploitation en salle
Christine Beauchemin-Flot
William Benedetto

18- Branche des agent-e-s artistiques et attaché-e-s de presse
Laura Meerson
Grégory Weill

19- Branche des professions associées
Béatrice Boursier
Patrick Fabre

20- Branche de l'animation
Ron Dyens
Luce Grosjean

21- Branche du documentaire
Barthélémy Fougéa
Rebecca Houzel

22- Branche du court métrage
Amélie Chatellier
Lucas Tothe

Liste des membres de l'Assemblée Générale

Michel Alexandre
Maud Ameline
Souad Amidou
Aurel
Toufik Ayadi
Frédéric Baillehaiche
Lucien Balibar
Lucie Baudinaud
Gaëlle Bayssière
Christine Beauchemin-Flot
Nadia Ben Rachid
Saïd Ben Saïd
William Benedetto
Emmanuelle Bercot
Priscilla Bertin
Julie Bertuccelli
Andréa Bescond
Olivier Bitoun
Bernard Blancan
Antoine Blanquefort
Sandie Bompar
Bertrand Bonello
Cyrille Bonjean
Luc Bossi
Ludovic Bottallo
Arnaud Boufassa
Laurent Bouhnik
Louise Bourgoin
Béatrice Boursier
Jean Bréhat
Damien Brunner
Claire Burger
Alice Cambournac
Chloé Cambournac
Antoine Carrard
Gréco Casadesus
Amélie Chatellier
Emmanuel Chaumet
Rémy Chevrin
Malik Chibane
François Clerc
Jean-Charles Clichet
Romaric Colombini
Anaïs Colpin

Romain Compingt
Pascale Consigny
Flavia Cordey
Catherine Corsini
Laurence Coudert
Laurent Couraud
Charlérie Couture
Coline Crance
Lola Créton
France Davoigneau
Alice de Lencquesaing
Louis-Do de Lencquesaing
Youna de Peretti
Yann Dedet
Aurélié Delage
Daniel Delume
Eric Demarsan
Constance Demontoy
Floencia Di Concilio
Audrey Diwan
Maïmouna Doucouré
Frédéric Dubreuil
Frédérique Dumas
Riton Dupire-Clément
Jean-Marie Duprez
Olivier Duval
Ron Dyens
Daniela Elstner
Jacky Evrard
Patrick Fabre
Pascale Faure
Marc Faye
Cédric Fayolle
Roxane Fechner
Pascale Ferran
Chantal Fischer
Marina Foïs
Madeline Fontaine
Barthélémy Fougéa
Odile Fourquin
Sophie Frilley
Dominique Frot
Laurence Gachet
Eric Gandois

Florence Gastaud
Carine Gillet
Alice Girard
Ana Girardot
Olivier Goinard
Claire-Alix Gomez
Luce Grosjean
Christian Gruau
François Guignard
Victor Hadida
Nathalie Hertzberg
Laurent Heynemann
Laetitia Hillion
Corinne Honliasso
Rebecca Houzel
Audrey Ismaël
Peyo Jolivet
Gaëtane Josse
Christophe Julien
Baya Kasmi
François Kraus
Gérard Krawczyk
Gautier Labrusse
Marion Laine
Jeanne Lapoirie
Pierre-Jean Larroque
Alain Layrac
Romain Le Bonniec
Simon Livet
Marie-Ange Luciani
Delphine Malausséna
Pascale Marin
Laura Meerson
Bernard Menez
Radu Mihaileanu
Esther Mysius
Nicolas Naegelen
Claudine Nougaret
Etienne Ollagnier
Josselin Panchout
Richard Patry
Cécile Pech-Gourg
Justin Pechberty
Flavio Perez

Eric Perron
Mélissa Petitjean
Nicolas Philibert
Sylvie Pialat
Émilie Pigeard
Christophe Pinel
Miléna Poylo
Amélie Quéret
Jean Rabasse
Olivier Rabourdin
Myriam Rak Alembik
Antoine Reinartz
Sophie Reine
David Reyes
Christopher Robba
Claire Roche Toussaint
Julie Roué
Nicolas Royer
Hugo Rubini
Carine Ruszniewski
Jean-Paul Salomé
Marjane Satrapi
Pauline Seigland
Natacha Seweryn
Claire Simon
Patrick Sobelman
Frédéric Sojcher
Elisabeth Tanner
David Thion
Béatrice Thiriet
Eebra Tooré
Ghislaine Tortereau
Ariane Toscan du Plantier
Lucas Tothe
Raphaël Vandenbussche
Hélène Vayssieres
Tommaso Vergallo
Thomas Verhaeghe
Tatiana Vialle
Jean-Daniel Vuillermoz
Matthias Weber
Grégory Weill
Maud Wyler
Khadija Zeggaï

LE RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE DES CÉSAR

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé « César » (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les « César » sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée « La Nuit des César ».

CHAPITRE I

Article 1

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, composée de professionnel-le-s du cinéma français, a vocation à maintenir un minimum de 80% de ses membres qui, par de leurs métiers, participent directement à la fabrication des films (le cumul des branches distribution/exportation, exploitation en salles, agent-e-s artistiques/attaché-e-s de presse, et professions associées ne pouvant donc pas dépasser 20% des membres de l'Académie).

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) toutes personnes majeures professionnelles du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains ou marraines membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle elles appartiennent, les conditions de l'une des 19 branches professionnelles suivantes :

BRANCHE DE LA RÉALISATION

> Les personnes ayant réalisé, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, un ou plusieurs films cinématographiques éligible(s) au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins un film de long métrage d'animation ;

-soit un film de long métrage ayant obtenu au moins une nomination aux César dans les cinq dernières années, toutes catégories confondues ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage ;

-soit au moins deux films de court métrage.

> Les personnes ayant réalisé au moins quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES AUTEUR-E-S

> Les personnes ayant contribué en qualité de scénariste, co-scénariste, dialoguiste (enregistrés au RCA), au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'auteur-e graphique (enregistrés au RCA), au cours des dix années précédant leur demande d'admission, au graphisme de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

BRANCHE DE LA COMPOSITION MUSICALE

> Les personnes ayant contribué en qualité de compositeur-trice de musique, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de musiques originales de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'orchestrateur de musique de film (crédité en tant que tel au générique), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'orchestration de quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE L'INTERPRÉTATION

> Les personnes ayant contribué en qualité d'acteur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande

d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage dans des rôles n°1 à n°10 ;

-soit au moins trois films de long métrage dans des rôles n°1 à n°3 ;

-soit au moins deux films de long métrage dans des rôles n°1 à n°5 dont un des deux rôles ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle Révélation César.

BRANCHE DE LA PHOTOGRAPHIE

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de la photographie, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de cadreur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de cadreur-se steadicam, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à huit films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité d'étalonneur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à huit films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe machiniste, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe électricien-ne, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e opérateur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DU SON

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe opérateur-rice du son, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se son, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se paroles, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe mixeur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins six films de long métrage ;

-soit cinq films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e son (perchman/perchwoman), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

> Les personnes ayant contribué en qualité de bruiteur-se, assistant-e bruiteur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à six films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DU MONTAGE

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, au montage de plusieurs films

cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e monteur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage : dont quatre au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins six films : dont quatre longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DES COSTUMES

> Les personnes ayant contribué en qualité de créateur-rice de costumes, chef-fe costumier-ère, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e costumes, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DES DÉCORS

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe décorateur-rice, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'ensemblier-ère ou accessoiriste, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e décors, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage : dont deux au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins quatre films : dont deux longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DU MAQUILLAGE ET DE LA COIFFURE

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe maquilleur-se, chef-fe coiffeur-se, chef-fe maquilleur-se physique affecté-e aux effets spéciaux, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

BRANCHE DES EFFETS SPÉCIAUX ET VISUELS

> Les personnes ayant contribué en qualité de superviseur-se des effets spéciaux (VFX/SFX), producteur-rice d'effets spéciaux, chef-fe truquiste (2D/3D), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE LA DIRECTION DE CASTING

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de casting chef-fe de poste, directeur-rice de casting enfant (inscription au générique), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES COLLABORATIONS MISE EN SCÈNE, PRODUCTION, ET ANIMATION

1. « Mise en scène »

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e réalisateur-rice, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de scripte, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de storyboarder, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les huit dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chargé-e de figuration, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

2. « Production »

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de production, producteur-rice exécutif-ve, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de postproduction, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité d'administrateur-rice de production, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de régisseur-se général-e, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

3. « Animation »

> Les personnes ayant contribué en qualité de cheffe compositing, chef-fe personnages, chef-fe lay-out, directeur-rice de l'animation, directeur-rice artistique, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à deux films cinématographiques de long métrage d'animation éligibles au « César du Meilleur Film ».

4. « Autres collaborations techniques »

> Les personnes ayant contribué en qualité de superviseur-se musical-e, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Pour toute autre fonction non recensée, pouvant néanmoins être considérée comme du niveau « chef-fe de poste », des dérogations pourront être délivrées pour les personnes ayant occupé cette fonction au cours des cinq années précédant leur demande d'admission sur un nombre égal ou supérieur à quatre

films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES INDUSTRIES TECHNIQUES

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e d'une entreprise française de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation, aux travaux de distribution ou d'exportation d'au moins dix films cinématographiques de long métrage éligibles soit au « César du Meilleur Film » soit au « César du Meilleur Film Étranger ».

> Directeur-rice de département, Directeur-rice de post production (superviseur-se de projet), responsable service technique (son, image, lumière, décoration, machinerie, laboratoire) ayant contribué au sein d'une entreprise française de prestation technique, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation, aux travaux de distribution ou d'exportation d'au moins dix films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Directeur-rice artistique/responsable artistique du doublage ou de la post-synchronisation ayant contribué au sein d'une entreprise française de prestation technique, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation, aux travaux de distribution ou d'exportation d'au moins dix films cinématographiques de long métrage éligibles soit au « César du Meilleur Film » soit au « César du Meilleur Film Étranger ».

> Chef graphiste (création génériques) ayant contribué au sein d'une entreprise française de prestation technique, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation des génériques d'au moins dix films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Pour toute autre fonction non recensée, pouvant néanmoins être considérée comme du niveau « chef-fe de poste », des dérogations pourront être délivrées pour les personnes ayant occupé cette fonction au sein d'une entreprise française de prestation technique, au cours des trois années précédant leur demande d'admission sur un nombre égal ou supérieur à dix films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Pour toute fonction non recensée au générique des films, la candidature devra s'accompagner d'une attestation de la société pour les contributions effectuées sur chacun des films cités.

BRANCHE DE LA PRODUCTION

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e de société française de production de films ayant participé en qualité de producteur-rice délégué-e, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à la production de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit au moins cinq films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins trois films de court métrage d'animation.

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e de

société française de production de films ayant participé en qualité de coproducteur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la coproduction de cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE LA DISTRIBUTION ET DE L'EXPORTATION

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e, directeur-rice de la distribution, directeur-rice de la programmation (Paris ou Province), directeur-rice marketing, directeur-rice des acquisitions, au sein d'une société française de distribution (analogique ou numérique) titulaire de mandats de distribution, au cours des trois années précédant la demande d'admission, pour plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit au moins quinze films de court métrage.

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e, directeur-rice des ventes, au sein d'une société française d'exportation de films titulaire de mandats de vente à l'étranger, au cours des cinq années précédant la demande d'admission, pour plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage ;

-soit au moins quinze films de court métrage, tous admis à concourir dans les trois dernières années.

BRANCHE DE L'EXPLOITATION EN SALLE

> Exploitant-e de salle de cinéma, directeur-rice de salle de cinéma (dont la candidature est accompagnée d'une attestation du gérant), programmeur-rice, en poste depuis au moins trois années (dans la limite de 20 nouvelles adhésions par an).

BRANCHE DES AGENT-E-S ARTISTIQUES ET ATTACHÉ-E-S DE PRESSE

> Agent-e artistique représentant de façon exclusive au moins trois membres de l'Académie à la date de demande d'admission.

> Attaché-e de presse indépendant-e ou responsable d'un département presse au sein d'une société de distribution ayant participé en qualité d'attaché-e de presse France, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES PROFESSIONS ASSOCIÉES

> Le Bureau de l'Académie peut inviter certaines personnalités, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres dits « Associés », pour une durée de deux années, reconductible, après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée. Étant entendu qu'un membre associé élu au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma devra être automatiquement reconduit tant que court son mandat au sein de l'Assemblée Générale.

> Les personnes ayant participé aux travaux de l'un des

Comités de sélection de l'Académie pourront également bénéficier de cette disposition pour intégrer la Branche des Professions Associées pendant la durée de leur mission.

Les membres de l'Académie sont répartis sur les 19 branches professionnelles détaillées ci-dessus. En vue des élections à l'Association pour la Promotion du Cinéma, les membres peuvent éventuellement choisir leur rattachement à une seconde branche transversale, par typologie de films, à condition de pouvoir justifier d'une activité principale en cours cohérente avec la branche.

Les trois branches transversales par typologie de films sont les suivantes :

BRANCHE DE L'ANIMATION

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec l'animation pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

BRANCHE DU DOCUMENTAIRE

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec le documentaire pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

BRANCHE DU COURT MÉTRAGE

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec le court métrage pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

Article 2

Toutes les personnes majeures ayant fait l'objet d'une nomination pour un « César », ou tout professionnel majeur ayant remporté à titre personnel un grand prix pour un film éligible aux César du Meilleur Film ou du Meilleur Film de Court Métrage (animation, documentaire, ou fiction) dans un festival qualifiant (Annecy, Berlin, Cannes, Venise, Oscars), seront invités par le Secrétariat à devenir membre de l'Académie. Ces personnes ne deviendront membres de l'Académie à part entière qu'après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée.

Article 3

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « César », les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de leurs coordonnées personnelles à jour comme de tout changement d'adresse.

Article 4

Dans le cadre des activités de l'Académie, notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « César », ou de statistiques non nominatives relatives à la

composition de l'Académie, certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les membres sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données personnelles, de limitation ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes et du droit de retirer leur consentement à tout moment, comme du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit auprès de l'Académie, 11 rue de l'Avre 75015 Paris, par courriel à info@academie-cinema.org .

La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place les systèmes tampons et les protections du meilleur niveau disponible pour garantir le plus haut niveau de sécurisation dans l'utilisation des informations contenues dans cette liste, dans le respect de la réglementation applicable. À des fins de contrôle de la liste des membres, un binôme paritaire pourra être désigné au sein des membres élus par chacune des branches de l'Association pour effectuer des vérifications. Ces contrôles seront effectués par chaque binôme au siège de l'Académie et seront encadrés par la signature préalable d'un engagement de confidentialité. Chaque binôme pourra prendre lecture de la liste des membres de sa branche, et signalera au Secrétariat de l'Académie toute erreur ou anomalie éventuelles. Le binôme contrôleur ne pourra demander ni effectuer aucune copie de la liste des membres, sous quelle que forme que ce soit.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R ou par mail, adressé au Secrétariat de l'Académie.

Le statut de membre de l'Académie n'est en aucun cas cessible à une tierce personne, que celle-ci soit du cercle familial ou professionnel.

Article 5

Chaque membre de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par la Chambre des Représentants de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désignée la Chambre des Représentants de l'Académie).

Tout-e membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de deux années consécutives de défaut de règlement le-la membre concerné-e sera considéré-e comme démissionnaire d'office et radié-e en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Bureau de l'Académie.

Tout paiement d'une cotisation par une tierce personne,

ou tout changement d'adresse chez une tierce personne doit faire l'objet d'un courrier d'approbation par le-la membre concerné-e.

Article 6

Tout-e membre de l'Académie définitivement condamné-e par la justice française pour avoir participé à une action de piratage audiovisuel à partir des copies de films mises à disposition chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié-e de l'Académie.

Article 7

Le présent règlement fera l'objet d'une actualisation annuelle par le Bureau de l'Académie.

Cette actualisation devra ensuite être soumise à la Chambre des Représentants de l'Académie au plus tard quinze jours avant l'ouverture du premier tour de vote.

Les éventuelles demandes de dérogation ainsi que la liste des nouveaux membres de l'Académie seront validées par le Bureau au plus tard le 15 novembre de chaque année.

CHAPITRE II

Article 1

Un « César » est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

· Meilleure Actrice ;

· Meilleur Acteur ;

· Meilleure Actrice dans un Second Rôle ;

· Meilleur Acteur dans un Second Rôle ;

· Meilleure Révélation Féminine ;

· Meilleure Révélation Masculine ;

· Meilleur Scénario Original ;

· Meilleure Adaptation ;

· Meilleure Musique Originale ;

· Meilleur Son ;

· Meilleure Photo ;

· Meilleur Montage ;

· Meilleurs Costumes ;

· Meilleurs Décors ;

· Meilleurs Effets Visuels ;

· Meilleure Réalisation ;

· Meilleur Film de Court Métrage d'Animation ;

· Meilleur Film de Court Métrage Documentaire ;

· Meilleur Film de Court Métrage de Fiction ;

· Meilleur Film d'Animation ;

· Meilleur Film Documentaire ;

· Meilleur Premier Film ;

· Meilleur Film Étranger ;

· Meilleur Film.

Article 2

Des « César » d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Bureau de l'Académie.

Un « César des Lycéens » peut être décerné chaque année, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, au film qui aura reçu le plus grand nombre de suffrages, parmi les 5 films nommés au César du Meilleur Film, à l'issue du vote d'un collège de Lycéens désigné préalablement par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » tous les films de long métrage d'initiative française (production de majorité relative française et cessionnaire des droits d'auteurs) au sens de la réglementation française, quelle que soit la langue de tournage.

Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Centre National de la Cinématographie et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de la remise des « César ». Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Les films dits « à sketches » dont la totalité de l'œuvre n'est pas assurée par le-la (ou les) même(s) réalisateur-rices ne seront admis-e-s à concourir au « César du Meilleur Film » qu'après étude par le Bureau de l'Académie.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3-A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Académie être admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ». Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit à l'attention du Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de la remise des « César », les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

B) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation France, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

C) Pour les « César » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la

réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film ».

Toutefois, seront également admises à concourir les personnes ayant contribué, dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre (hors les catégories Meilleur Film, Meilleur Premier Film, Meilleur Film Documentaire et Meilleur Film d'Animation), à la réalisation d'un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » de coproduction française ayant obtenu l'agrément du CNC et considéré comme d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

D) Pour le « César de la Meilleure Révélation Féminine » et le « César de la Meilleure Révélation Masculine », seules sont admises à concourir les personnes ayant été sélectionnées par le Comité Révélations de l'Académie, et présentées dans une liste intitulée liste des « Révélations ». Le nombre de personnes ainsi sélectionnées pour le vote du premier tour est au maximum égal à seize actrices et seize acteurs.

Cette liste est établie parmi l'ensemble des actrices et des acteurs ayant collaboré soit aux films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit aux films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une personne ne pouvant faire partie plus de trois fois de cette liste.

La liste des Révélations est préparée par le Comité Révélations de l'Académie à l'occasion d'une séance plénière unique. Cette sélection est ensuite validée par le Bureau de l'Académie.

Le Comité Révélations -coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants, ou à défaut par un membre de l'Association pour la Promotion du Cinéma, et présidé par un membre du Bureau de l'Académie (sans voix délibérative)- est composé de directeur-rice-s de casting, ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour le « César du Meilleur Film » et ayant fait acte de candidature, étant établi que le Comité devra en partie être renouvelé chaque année.

La liste des membres du Comité Révélations est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

E) Pour les César attribués à des courts métrages, seuls sont admis à concourir les films de court métrage sélectionnés par le Comité Court Métrage dédié de l'Académie. Étant entendu qu'un même film ne peut être éligible qu'à une seule catégorie court métrage (fiction, animation, ou documentaire). La sélection des films est faite, sauf décision unanime exceptionnelle de la part des membres du Comité Court Métrage dédié, parmi les films français (dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale du film) s'étant inscrits auprès de l'Académie via son formulaire dédié entre le 15 janvier et le 15 juillet de l'année précédant la Cérémonie :

-ayant une durée de projection strictement inférieure à une heure ;

-ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie dans la période du 1er juillet au 30 juin précédant la Cérémonie de remise des « César ». Les films ayant obtenu leur visa entre le 1er janvier et

le 30 juin précédant la Cérémonie, pourront demander à concourir une année plus tard, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet de l'année suivante. Les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril précédant la Cérémonie, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet suivant la date de dépôt, pourront demander à concourir une année plus tôt, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet suivant la date de délivrance du visa.

> Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation », seuls sont admis à concourir les films de court métrage dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film, déclarés de typologie animation par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par le Comité Court Métrage Animation qui effectue la sélection définitive.

Le Comité Court Métrage Animation, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant le Comité Court Métrage Animation est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

> Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire », seuls sont admis à concourir les films de court métrage, déclarés de typologie documentaire par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par le Comité Court Métrage Documentaire qui effectue la sélection définitive.

Le Comité Court Métrage Documentaire, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage documentaires. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant le Comité Court Métrage Documentaire est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

>Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage de

Fiction », seuls sont admis à concourir les films de court métrage, déclarés de typologie fiction par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à vingt-quatre.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par deux comités successifs (un Comité d'experts, et un Comité artistique), le premier effectuant une présélection de films via un tour de vote par correspondance, le second effectuant la sélection définitive en réunion.

Le Comité d'experts -coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie- est composé de personnalités ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance aiguisée de la production des films de court métrage de fiction. Le Comité artistique -présidé par un membre du Bureau de l'Académie (sans voix délibérative)- est composé de personnalités du cinéma (réalisateur-rice-s, scénaristes, compositeur-rice-s, acteur-rice-s, technicien-ne-s) ayant été nommées ou lauréates d'un César. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant les Comités Court Métrage Fiction (Comité d'experts et Comité artistique) est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

Les membres des comités étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

F) Pour le « César de la Meilleure Musique Originale », seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement, soit pour un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit pour un film de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

– dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image ;

– dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;

– dont la composition a été assurée par une ou deux personne(s) au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après consultation des représentants élus de la branche de la composition musicale de l'Association, qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des « César ».

G) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Scénario Original » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

Pour le « César de la Meilleure Adaptation », sont admis

à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, musicale, ou d'une pièce de théâtre au sens de la réglementation française.

H) Sont admis à concourir pour le « César des Meilleurs Effets Visuels » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », à l'exception des films d'animation, ayant fait appel à un-e Superviseur-se VFX (personne ayant la responsabilité artistique principale des effets visuels réalisés au sein de la production du film) créditée-e au générique du film pour l'utilisation exclusive de « VFX Support » ou de « VFX Univers », et ayant fourni une bande démonstration VFX d'une durée maximale de 2 minutes au plus tard le 15 décembre précédant la cérémonie de remise des « César ».

Les films n'ayant eu recours aux VFX que pour de simples retouches « VFX réparation » ne peuvent pas être éligibles.

Les critères pris en compte lors du vote sont la contribution que les effets visuels apportent à l'ensemble du film ainsi que l'aspect artistique, le savoir-faire et la fidélité avec laquelle les effets visuels sont réalisés.

I) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Premier Film » tous les films de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film » et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur-rice ou de co-réalisateur-rice sur un film de long métrage sorti en salle de cinéma.

J) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Documentaire » tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », hors les films de long métrage concourant pour le « César du Meilleur Film d'Animation », et dont le caractère est déclaré comme « documentaire » par la société en charge de la production déléguée et le-la réalisateur-rice.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des « César », les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

K) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film d'Animation » tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

– tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société en charge de la production déléguée du film ;

– tous les films de long métrage ayant obtenu l'agrément de production du CNC en étant de production minoritaire française (avec un minimum de 35%) et

de coproduction majoritaire européenne, pouvant concourir au « César du Meilleur Film Étranger » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société de coproduction française ;

Article 4

À l'exception des « César d'Honneur », et « César des Lycéens », les « César » sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie. Le vote se fait sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle de commissaire de justice assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution desdites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé en temps utile par le Bureau de l'Académie.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions de l'article 6, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

– du « César de la Meilleure Adaptation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César des Meilleurs Effets Visuels » où les nominations sont au nombre de 4 ;

– du « César du Meilleur Film d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » où les nominations sont au nombre de 4 ;

Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote de second tour détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, et sous réserve des dispositions de l'article 7, le film ou la personne qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le « César ».

Article 5

Lors de l'ouverture du premier tour de vote, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes :

A) la liste des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César » ;

B) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » des éventuelles autres catégories de « César » attribués à un film pour lesquelles le film est éligible (Premier Film, Film Documentaire, Film d'Animation) ;

C) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ou pour chacun des films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » des éventuelles autres catégories de « César » attribués à une personne pour lesquelles un ou plusieurs collaborateurs-rices

du film concerné remplissent les conditions d'éligibilité (Musique Originale, Scénario Original, Adaptation, Effets Visuels) ;

D) la liste des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César », dans le cas d'une production française minoritaire et de langue française ;

E) la liste des acteurs et des actrices sélectionnés par le Comité Révélations pour concourir au « César de la Meilleure Révélation Féminine » ou au « César de la Meilleure Révélation Masculine » ;

F) la liste des courts métrages de fiction sélectionnés par les Comités Court Métrage Fiction concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » ;

G) la liste des courts métrages d'animation sélectionnés par le Comité Court Métrage Animation concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » ;

H) la liste des courts métrages documentaires sélectionnés par le Comité Court Métrage Documentaire concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » ;

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants droit des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants droit, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres. Ces dispositifs sont validés par le Bureau de l'Académie.

De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie.

Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé-e, dans plusieurs catégories « interprétation », à savoir : Meilleur-e Acteur-rice, Meilleur-e Acteur-rice dans un Second Rôle, ou Meilleure Révélation (Masculine ou Féminine), il ou elle sera nommé-e uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

Article 7

Si, à l'issue du second tour, un film arrive en tête des suffrages dans la catégorie « Meilleur Film » et également dans l'une des catégories « Meilleur Premier Film », ou « Meilleur Film Documentaire », ou « Meilleur Film d'Animation », ce film ne sera lauréat que dans la seule catégorie « Meilleur Film ».

Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les « César » d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes :

– pour réalisation, musique, photo, décors, montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef-fe opérateur-rice du son, chef-fe monteur-se son, chef-fe mixeur-se son ; plusieurs personnes pouvant être citées au même poste, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction de chef de poste et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film.

– pour les effets visuels, à la condition que ces personnes soient identifiées au même chef de poste de superviseur-se VFX par la société de production déléguée et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, ces arbitrages étant définitifs et non susceptibles d'appel.

Article 9

Les questions relatives au présent chapitre qui ne seraient pas résolues par l'application du présent règlement seront arbitrées par le Bureau de l'Académie, dont les décisions en la matière seront souveraines et sans appel.

CHAPITRE III

Article 1. Annonce des Nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

Article 2. Certificat Officiel de Nomination

Le Secrétariat de l'Académie réalise pour chaque nomination un Certificat Officiel de Nomination, qui est remis :

– aux personnes nommées pour les nominations attribuées à des personnes ;

– au-à la réalisateur-rice et au-à la producteur-rice délégué-e pour les catégories Meilleur Film, Meilleur

Premier Film, Meilleur Film Documentaire, Meilleur Film d'Animation, Meilleur Film de Court Métrage de Fiction, Meilleur Film de Court Métrage d'Animation, et Meilleur Film de Court Métrage Documentaire ;

– au-à la réalisateur-rice et au-à la co-producteur-rice française pour le Meilleur Film Étranger (dans le cas où il n'y a pas de co-producteur-rice français-e, les certificats sont remis au-à la réalisateur-rice et au-à la distributeur-rice français-e) ;

Les certificats sont remis personnellement à l'occasion d'une réception à laquelle auront été conviées les personnes nommées (ci-après les « Nommé-e-s »). En cas d'absence de la personne concernée, à réception de sa demande, effectuée par écrit, le certificat lui sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur la demande. Le certificat ne pourra en aucun cas être remis à un tiers.

Article 3. Préparation de l'intervention sur scène

Le Secrétariat de l'Académie propose aux Nommé-e-s un dispositif d'accompagnement leur permettant de prendre connaissance des conditions dans lesquelles se déroulera la Cérémonie des César, et leur éventuelle montée sur scène pour recevoir un César.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les Lauréat-e-s à réussir leur intervention sur scène, tout en respectant la limite du temps imparti pour leur intervention en direct. Il comporte les propositions suivantes :

– Lors du Rendez-vous des Nommés, le Secrétariat de l'Académie proposera à chaque Nommé-e de réaliser une courte interview qui sera ensuite mise en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie ;

– Le Secrétariat de l'Académie réalisera un document (le Mémo du Nommé) décrivant le déroulement de la Cérémonie des César pour les Nommé-e-s, depuis leur arrivée sur le lieu de la Cérémonie (pour les Nommé-e-s) jusqu'à la fin du parcours en coulisse (pour les Lauréat-e-s). Ce document mettra tout particulièrement l'accent sur l'importance de la qualité des interventions des Lauréat-e-s sur scène et détaillera précisément leur parcours en coulisse. Il sera remis à tous les Nommé-e-s à l'occasion de la réception de remise des Certificats Officiels de Nominations ;

– Le Secrétariat de l'Académie fera ses meilleurs efforts, (dans la mesure des disponibilités de la salle accueillant la Cérémonie des César), pour disposer de la salle durant quelques heures, afin de pouvoir y accueillir les Nommé-e-s et les présenter aux Metteur-se en Scène / Maître-sse-s de Cérémonie, à l'occasion des répétitions. Ceci, afin de permettre aux Nommé-e-s de se familiariser au parcours complet d'un-e Lauréat-e, et aux Metteur-se en Scène / Maître-sse-s de Cérémonie de bien faire comprendre aux Nommé-e-s l'importance du respect d'un temps limité d'intervention sur scène.

Article 4. Parcours plateau

Le Secrétariat de l'Académie informera les Nommé-e-s et Maître-sse-s de Cérémonie des consignes prévues pour leur parcours sur le plateau, dans le cas où ils-elles seraient Lauréat-e-s.

Ces consignes sont les suivantes :

Montée sur scène

– Pour le « César du Meilleur Film » : le-la producteur-rice délégué-e puis le-la réalisateur-rice du film seront appelé-e-s sur scène, dans cet ordre, et disposeront du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le

« Mémo du Nommé », et qu'ils se seront répartis entre eux à leur gré.

– Pour les autres « César » attribués à des films : le-la réalisateur-rice sera appelé-e sur scène, étant entendu que le-la producteur-rice délégué-e pourra l'accompagner sur scène s'il-elle le désire. Ils ne disposeront, dans ce cas, que d'une seule prise de parole sur scène (par film) dont la durée aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé », la personne prenant la parole ayant à charge de présenter celui ou celle qui l'accompagne. Dans le cas où ce n'est pas le-la réalisateur-rice qui prend la parole, le Secrétariat de l'Académie devra être informé 48H avant le début de la Cérémonie de la personne qui aura été désignée à cet effet.

– Pour les « César » attribués à des personnes physiques : le-la Lauréat-e sera appelé-e sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mémo du Nommé ».

Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates du même César, elles seront toutes appelées sur scène, mais disposeront d'une seule prise de parole (par film) dont la durée aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé ». Le Secrétariat de l'Académie devra être informé 48H avant la Cérémonie de la personne qui aura été désignée par ses pairs pour les représenter, la personne prenant la parole ayant à charge de présenter ceux qui l'accompagnent.

En cas de non-respect des prises de parole sur scène, le règlement sera révisé dès l'année suivante afin qu'une seule personne puisse monter sur scène pour chacun des César attribués à des films, hors « César du Meilleur Film ».

Prise de parole

Les Lauréat-e-s disposeront de deux temps de parole distincts :

* Un premier sur scène, devant les caméras de captation du direct.

Ce premier temps est destiné principalement au public de télévision qui assiste en direct à l'émission.

Il devra respecter la durée qui aura été indiquée dans le « Mémo du Nommé ». Dans le cas de plusieurs Lauréat-e-s pour un même César, une seule prise de parole (par film) sera autorisée.

* Un deuxième temps, immédiatement après leur intervention sur scène, devant les caméras et le journaliste du studio d'interview de l'Académie situé derrière la scène.

Ce deuxième temps n'est pas limité en durée ni en nombre de prises de paroles, et est destiné à être mis en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie. Ces interviews pourront également être présentées en totalité ou en extraits comme « bonus » dans la captation de la Cérémonie que l'Académie met à disposition de tous ses membres à l'issue de la Cérémonie.

Parcours médias

Le Secrétariat de l'Académie signalera à chaque Lauréat-e les obligations médiatiques auxquelles l'Académie lui demande de bien vouloir répondre à l'issue de son intervention sur scène. À cette fin, le Secrétariat de l'Académie exercera un contrôle strict de l'ensemble des médias qui seront accrédités dans les « coulisses » de la Cérémonie, afin que ces obligations médiatiques respectent l'intimité et la tranquillité des Lauréat-e-s.

Accompagnement parcours des lauréats

Le Secrétariat de l'Académie mettra en place un système d'accompagnement personnalisé pour chacun

des Lauréat-e-s, dès leur sortie de scène, pour les aider à gérer la suite de leur parcours.

Article 5. Attribution des Statuettes

La statuette attribuée au titre du « César du Meilleur Film » est remise au(x) producteur-rice(s) délégué-e(s) du film, ainsi qu'au réalisateur-rice du film.

Les statuettes attribuées au titre du « César du Meilleur Premier Film », « César du Meilleur Film Documentaire », « César du Meilleur Film d'Animation », « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction », « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation », « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » sont remises aux réalisateur-rice-s des films. Une statuette sera également remise aux producteur-rice-s délégué-e-s des films.

Le-la ou les producteur-rice-s délégué-e-s pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au sein d'une même société de production déléguée du Meilleur Film, du Meilleur Premier Film, du Meilleur Film d'Animation, du Meilleur Film Documentaire, du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction, du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation, ou du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire s'ajoutent un-e ou plusieurs co-producteurs-rics délégué-e-s au même titre , identifiés comme tels dans le générique du film, celui-celle-ci ou ceux-ci pourront demander de recevoir également une statuette, dans un délai de 6 mois maximum après la cérémonie de remise des César, sous réserve d'en acquitter le coût. Il ne pourra pas être délivré de statuette à une société de coproduction (non déléguée).

La statuette attribuée au titre du « César du Meilleur Film Étranger » est remise au réalisateur ou à la réalisatrice du film. S'il existe un coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au-à la coproducteur-rice français-e ainsi qu'au-à la producteur-rice délégué-e étranger-ère (si celui-ci en fait la demande), identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film. S'il n'existe pas de coproducteur-rice français-e bénéficiant de l'agrément du CNC, une statuette sera également remise au-à la distributeur-rice français-e détenant le mandat de commercialisation exclusif en salles sur le territoire français. En cas de co-distribution, sera entendue comme « Distributeur » pour les besoins du présent règlement, la société de distribution qui aura effectué la programmation en salles du film et dont le teaser apparaît dans les cartons de présentation du générique de début lors de la projection du film en salle de cinéma.

Pour les « César » décernés à des personnes physiques, il sera remis une statuette à chaque Lauréat-e. Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un même César, il sera remis une statuette à chacun-e des Lauréat-e-s, dans la limite de trois César.

Les César sont remis à titre personnel, et ne peuvent pas faire l'objet d'une commercialisation.

Article 6. Non mise en lumière

Tout-e participant-e à un film éligible faisant l'objet d'une mise en examen ou d'une condamnation judiciaire pour

des faits de violences, notamment à caractère sexiste ou sexuel ne fera l'objet d'aucune mise en lumière pour la durée de la procédure ou de la condamnation pénale, par respect pour les victimes, que ce soit lors de la Cérémonie mais également, à compter des César 2024, dans le cadre de tout autre dispositif organisé par l'Association pour la Promotion du Cinéma, soit pour 2025 : Brunch du Court Métrage, Soirée César & Techniques, Soirée des Révélations, Dîner des Nommés, Dîner César & Production, Remise du César des Lycéens, Un César à l'École, Les Nuits en Or.

Les modalités de cette non-mise en lumière sont les suivantes :

61. La révélation de la décision de mise en examen ou de condamnation pénale pourra être le fait de la publicité donnée à une affaire par les médias nationaux. Cette révélation pourra également venir de la victime partie civile ou de son avocat, qui pourront contacter à cet effet le secrétariat de l'Académie, lequel leur proposera de faire appel à une association ou à un organisme de défense des victimes de violences.

62. Les personnes mises en cause, éligibles à un César, devront être contactées par le conseil de l'Académie qui les informera du dispositif de non-mise en lumière les concernant et de leurs recours potentiels (s'il est justifié du caractère inexact de la mise en cause, ou de ce qu'elle a pris fin après une décision définitive de non-lieu, de relaxe, d'acquittement ou par l'accomplissement de la peine).

63. Si un César est attribué à une personne faisant l'objet d'une mise en cause judiciaire :

Dans l'enveloppe, un message à lire par le/la remettant-e précisera que le César sera mis à disposition de l'intéressé-e après la Cérémonie, sans faire état de sa mise en examen ou de sa condamnation.

La personne mise en cause n'étant pas invitée à la Cérémonie, le César ne lui sera pas remis.

Le/la remettant-e sera informé-e de cette éventualité avant la Cérémonie, si une personne mise en cause figure parmi les nommés pour le César considéré.

L'équipe du film concerné sera prévenue qu'il ne sera pas possible de monter sur scène pour recevoir le César ou faire un discours/lire un message à la place de la personne mise en cause, si le César lui est attribué.

En cas de César multiple (scénario original, adaptation, son, …), ou de César remis au film (long métrage, court métrage), l'équipe du film concerné sera informée que seules les personnes non mises en cause pourront recevoir le César, sans parler au nom de la personne mise en cause.

Règlement actualisé le 17 octobre 2024

GÉNÉRIQUE

50^e CÉRÉMONIE

CELLES ET CEUX QUI ACCOMPAGNENT L'ACADÉMIE DANS L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS

L'ÉQUIPE DE L'ACADÉMIE DES CÉSAR

Grégory Caulier (Délégué Général), Cécile Bossard (Responsable administrative et suivi des partenariats), Vincent Chapalain (Directeur des Opérations et Coordination générale de la presse), Romaric Doublet (Directeur de Production), Kenza Manach (Responsable du département courts métrages et du pôle éducation), Rose Merville (Assistante de Production), Élise Miot (Assistante de Production), Claire Prénat (Responsable des membres, votes et règlements), Élodie Saura (Responsable du département Films, dispositifs de visionnage et publications), Maria Torme (Directrice Artistique) ;

Thierry Borgoltz (Protocole talents), Broussais Dang-Van-Sung (Production), Alexandre Di Carlo (Relations Presse), Boris Hanequin (Coordinateur Plateforme, Montage), Thomas Lorin (Régie), Vincent Mottez (Montage), Clément Omnes (Régie), David Séropian (Régie) ;

Méline Allain (stagiaire montage), Elisa Clavelle (stagiaire 3^e), Aimée Deltour (stagiaire 2^{nde}), Morgan Vander Poest (stagiaire montage).

Samuel Faure (consultant)

LES COLLABORATEURS

Rodolphe Ratié et Sébastien Ebbo (Aamset)

Amélie Chatellier, Amélie Depardon, Clément Bigot (L'Agence du Court Métrage)

Benjamin Bastien, Julien Lambert, Guillaume Lecat (Apsulis)

Florence de Dreux-Brézé, Marie Boullenger, Anne Finck et toute l'équipe des couturières (Atelier Bakhita)

Yann Cloutier et toute l'équipe (Atelier Bulk)

Sylvie Lobato et Sophie Bertrand (calligraphes)

Renaud Ferreira de Oliveira, Amélie Miermont, Éric Rostand, Coline Moreau, Agathe de Foucher, Mélanie Millet (César des Lycéens)

Maître Claire Perrier et Maître Stéphan Boghen (contrôle du dépouillement des votes)

Julie Allouche et Antonella Spinella (Diot-Siaci, assurances)

Rémi Chardon (Felix&Co)

Jérôme Grou-Radenez (Global Rouge)

Noémie Petit (IPP Imprimeur)

Guillaume Devezeaux et toute l'équipe (Kinow)

Fabienne Caquineau et Audrey Terrier (Liberize, Cabinet d'Expertise Comptable)

Elio Angelosanto, Damien Loisel, et toute l'équipe (Magnum)

Laurent Caillat, David Laurent, et toute l'équipe (Manufacture des Deux-Ponts)

Valérie Bravo, Alain Dupuy, et toute l'équipe (Mojohand)

Antoine Coquard (Nocturnes)

Lucie De Miguel et Claire Schepens (Ola Communication)

Audrey Le Pennec, Leslie Ricci, Camille Madelaine, Diane Dos Santos (La Petite Boîte)

Alexandra Ferrero (La Plumographe)

Florent Gesbert et Éric Sanchez (Praxor, Commissariat aux Comptes)

Frédérique Cadoret et Alain Touminet (Printmodel)

Frédéric Verdier (Sonis)

Wahib Bendib et Cédric Lemoigne (TechEvent)

Alexandra Aslanian, Charlotte Delamare, et toute l'équipe (Trinity Agency, accueil invités)

Sylvain Favier, Pierre Hallynck et toute l'équipe (TitraFilm)

Pascal Rogard, Marie Barraco, Juliette Pannequin (Un César à l'École)

Maître Nicolas Brault (Veil Jourde, Cabinet d'avocats)

Benoît Chenon, Cécile Javel, Françoise Jacq, et toute l'équipe (Voxaly, organisation et programmation du vote)

LES MODÉRATEURS DE L'ACADÉMIE

Hélène Verbois, Thierry Cheze

TROPHÉES

Régis Bocquel, Claire Bocquel, Gilles Bocquel, et toute l'équipe (Fonderie Trophées - Atelier Bocquel)

Marc Schwartz (pour le Trophée César & Techniques et le Prix de l'Innovation César & Techniques - Monnaie de Paris)

Robert Stadler (designer pour le Prix Daniel Toscan du Plantier)

LES CAPTATIONS VIDÉOS ET LES PHOTOGRAPHIES

faites à l'occasion des manifestations organisées par l'Académie, et réalisées par les élèves des écoles de cinéma qui interviennent encadrés par leurs professeurs :

3 I S

Jean Claude Walter, Président de 3iS

Damien Hampartzounian, Olivier Sercq, Jean Philippe Vacheron, Stéphane Pierrat, François Bouiri, Fabien Josset, Matthieu Lamotte, Charles Maindix, Agathe Delcourt, Robin Archaux, Loan Pasquier, Margot Doom, Jonas Ligneul, Edouard Carbonne, Pier Alexis Pottier, Torqueri Goodman, Domitile Coq, Bastien Batlle, Paul Di Giacomo, Fanny Gerbaud, Elise Ravera, Juliette Bigarre, Alice Picaud, Elio Vincenzi, Antoine Clinet, Andréa Godwin, Pauline Genet, Lucille Blazy, Mila Kostromine, Axell Luquet, Tom Decilap, Maximilien Risbec, Camille Floch, Rosana Luce, Arthur Flavigny, Morgann Fourea, Zoé Jullien Paletier, Maxime Vassel, Gabriel Weyland, Marin Hemery, Noah Moles, Marie Gabrielle Ramin, Axel Live, Sophie Hatey, Robin Berlinger, Julien Tenailleau, Chloé Prigent., Thibault Lamy, Eléa Espi Bastien, Théo Dutillet, Maryna Paías, Alejandra Travers, Antonin Saintier, Mathis Visintin, Lilli Deville Cavellin, Maxime Levy Beaudalet, Maelle Orion, Cameron Di Pietro, Joram Marelille

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS-LUMIÈRE

Vincent Lowy, Directeur de l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière

Eve Rummel, Isabelle Pragier, Ghassan Koteit, Emeric Sallon, Pascale Fulghesu, Christophe Caudroy, Alizée Gousset, Maël Baudot, Idriss Bayou, Savannah Beau, Evdokia Begidzhanova, Chloé Boulestreau, Philippe Chung, Hélène Desy, Julia Gandolfo, Héloïse Henry, Adria Jaskowiak, Kléo Kieffer, Alma Kuwabara, Lilijeane Lac, Victor Leblanc, Marguerite Pic

ÉCOLE ECV

Les élèves et professeurs d'ECV Bordeaux, Nantes et Paris qui ont travaillé autour de l’affiche Nuits en Or 2025.

CRÉATION ET PRODUCTION DE LA 50^e CÉRÉMONIE

CANAL+

Maxime Saada, Président du Directoire de CANAL+

Gérald-Brice Viret, Jean-Marc Juramie, Émilie Pietrini, Franck Appietto, Agnès Judes, Alexia Veyry, Nicolas Alibert et toute l'équipe de CANAL+ (diffuseur exclusif et coproducteur délégué de la Cérémonie des César)

FLABPROD

François Bénichou / Laurent Armillei, producteurs exécutifs

Manon Banizette, Franck Broqua, Jérémy Dideron, Frédéric Dorieux, Sophie Dusolier, Sophie Eprinchard, Michael Garzoli, Yann Jacqmart, Cédric Lacolley, Angéline Lebez, Laurent Marchi, Jean-Thomas Roux, Etienne Scherb, Sylvie Tassié, et toute l'équipe de FLAB PROD (production exécutive Cérémonie)

MISE EN SCÈNE

Cédric Klapisch, metteur en scène de la 50^e Cérémonie des César

L'OLYMPIA

Audrey Brugère, Directrice Générale

Johana Lajoinie, Christophe Lacoste, Morgane Chogon, Raphaëlle Le Ny, Camille Giovanetti, Jean-Philippe Crespo, Sita Bressi et toutes les équipes de l'OLYMPIA

LES COLLABORATEURS AUTOUR DE LA CÉRÉMONIE

Laurent de Aizpurua, Laurent de Minvielle, et toute l'équipe (Ambassador, transport et accueil des personnalités)

Yvan Hinnemann, Mélanie Hinnemann, et toute l'équipe (Hinnemann Conseils EI, régie extérieure)

Sandrine Jolly, Elodie Laurent, et toute l'équipe (Jaulin)

Pierre Lafouge (Hollymotion) pour l'animation FOOH

Delphine Morelle (accueil invités Fouquet's)

Florian Maarek et toute l'équipe (Nomad, Traiteur Cérémonie)

Lucile Vandard (accueil Académie)

DÎNER DE GALA

Grégory Rabuel, Directeur Général du Groupe Barrière, Julien Huel, Directeur Général Hôtellerie & Restauration du Groupe Barrière, Julien Gardin, Directeur Général Le Fouquet's Paris

Pierre Gagnaire avec la complicité de Bruno Guéret, Chef des cuisines

LA PARTY

Le Club Haussmann, Alexandre Aleksic, Diana Rondeau, Aurore Gosselin

PATRÓN Tequila

POUR L’AFFICHE DE LA 50^e CÉRÉMONIE DES CÉSAR

Remerciements à Christophe Blain pour la création de l’affiche 2025

LES AGENCES ET LES PHOTOGRAPHES

qui nous ont facilité l'accès aux images des artistes :

Abaca, AFP, Bestimage, Caleb Krivoshey, Collection Christophel, Delphine Desbruères, Denis Manin, Edmée Cloquet, Emmanuelle Jacobson-Roques, Émilie Moysson, Getty Images, MarcBO, MaxPPP, Patrice Terraz, Photo12, Sipa Press, Yves Agostini, et tous les proches des personnalités disparues.

LES DISTRIBUTEURS, PRODUCTEURS, ET AYANTS-DROIT

qui ont accordé les autorisations de diffusion des extraits des films présentés lors de la Cérémonie :

Ad Vitam, Agat Films - Ex Nihilo, Alta Rocca Films, Antitalent, Arte France Cinema, Bac Films, Beall Productions, CG Cinéma, Chapter 2, Chi-Fou-Mi Productions, Ciné-Litté Productions, Cine Nomine, Ciné Tamaris, Condor Distribution, Diaphana Distribution, Dreamwell, Elzevir Films, Films Boutique, Films Grand Huit, FOZ, Gaumont, Grec - Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques, Haut et Court, Ikki Films, Iliade & Films, JHR Films, Jour2Fête, Kallouche Cinéma, Le Pacte, Les Compagnons du Cinéma, Les Films 13, Les Films du Bal, Les Films du Béliet, Les Films Du Kiosque, Les Films du Losange, Les Films du Worso, Les Films Norfolk, Macalube Films, Mandarin & Compagnie, Manifest Pictures, Memento Distribution, Metropolitan Filmexport, Miyu Distribution, My New Picture, Nadasdy Film, Page 114, Pan Distribution, Panique, Pathé Films, Petit Film, Phobics, Prima Linea Productions, Pyramide Distribution, Sacrebleu Productions, SBS Productions, Shortcuts, Silex Films, StudioCanal, Take Five, TF1 Studio, The Cup of Tea, Topshot Films, Trésor Films, UFO Distribution, Unité, Velvet Films, Why Not Productions, XBO Films.

Compte tenu des délais d'impression, certains ayants-droit n'ont pu être cités. L'Académie tient cependant à les remercier.

AVEC LES REMERCIEMENTS PARTICULIERS DE L'ACADÉMIE POUR LEUR BIENVEILLANCE

Stéphanie Busuttil-Janssen et la Fondation César, pour le créateur du trophée, César

Edouard Louis (texte pour Catherine Deneuve)

Denis Podalydès (texte pour Costa-Gavras)

Thierry Cheze (texte pour Julia Roberts)

Florence Brasart (JC Decaux) pour le plan Média

Tous les membres des Comités de l'Académie (Court Métrage Animation, Court Métrage Documentaire, Court Métrage Fiction, Révélations, Industries Techniques)

Vanessa Filho, et Stupefy, Alexandre Dahan, pour le Projet Révélations

Les établissements scolaires qui accueillent les rencontres Un César à l'École

Les exploitants de salles de cinéma qui accueillent les Projections des Courts Métrages Nommés et les Nuits en Or



Isabelle Adjani, Charles Bronson & sa femme / César 1984



ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA